39e ANNÉE. — 1890

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

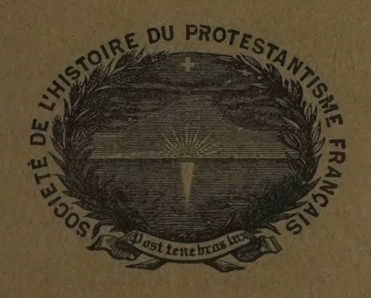
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1890



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1890

3955. — MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Jules Bonnet. — **Les premières persécutions à la cour de Ferrare**, 1536, premier article.. 169

DOCUMENTS.

Abel Lefranc. — **Ulrich de Hutten à Paris**, 1517.............. 181

D. Benoit et C. Ribard. — **A la Tour de Constance** : Une lettre inédite de Louise Gibert et 21 nouvelles condamnées, 1698........... 189

N. Weiss. — **Le culte du désert aux Vans en 1734**, Dénonciations et conseils catholiques.. 194

MÉLANGES.

Ch. Read. — **Le grimoire du R. P. Coton**, chronique parisienne et bien authentique, de l'an 1605.. 200

SÉANCES DU COMITÉ. — 11 mars 1890.. 222

CORRESPONDANCE.

Vauban, Fénelon et le duc de Chevreuse. — Charles de la Motte de Tonnay-Boutonne. — Charles Maillard de Pleinchamp. Communications de MM. de Boislisle, J.-A. Enschédé, H. Guyot.. 223

ILLUSTRATIONS. — Fac-similé du titre du traité *Aula* de Ulrich de Hutten, imprimé à Paris par Regnaud Chaudière, en 1519............ 183

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES PREMIÈRES PERSÉCUTIONS

A LA COUR DE FERRARE

(1536)

Il y a dans la vie de Renée de France des époques particulièrement douloureuses. Telle fut l'année 1536 qui s'ouvrit par une grande épreuve, le départ de Mme de Soubise en butte aux haines de la cour et aux ressentiments du duc qui ne lui pardonnait pas son incorruptible vertu. Ce fut pour la duchesse un vrai déchirement. On en peut juger par ces lignes de la célèbre Catherine de Parthenay : « Les pratiques haineuses des méchants conseillers du duc, sous couleur de raison d'estat, n'empeschèrent pas Madame la duchesse de ne se pouvoir résoudre au département de Mme de Soubise et de sa fille Mme de Pons, qu'elle n'envoya en France que les équipages combles de présents et le cœur plein d'elle. Encore luy sembloit-il, pauvre délaissée, la sienne patrie partir avec[1]. »

Il y a une erreur dans ce touchant récit composé longtemps après. Mme de Pons ne quitta pas Ferrare, alors du moins, Mme de Soubise n'emmenant avec elle que la seconde de ses filles, Renée, fiancée au comte de Surgères. Elle s'éloigna victime d'un ostracisme politique et religieux qui ne devait

1. Fragment de mémoires cité par M. Benjamin Fillon, dans son livre sur l'*Art de terre chez les Poitevins*, in-8, p. 116.

atteindre que plus tard son gendre et sa fille aînée[1]. Le livre de comptes de la duchesse, cet incorruptible témoin des changements survenus dans sa maison, nous fournit la date de cet événement si douloureux (20 mars 1536) avec le chiffre des dons par lesquels elle voulut marquer sa reconnaissance pour les services reçus durant tant d'années[2] :

A Mme de Soubise, dame d'honneur de Madame, la somme de trois mille cinq cents livres pour la valeur de mille escus d'or soleil, pour subvenir à sa dispense et deffray d'icelle et de son train partant ce jourdhuy (20 mars) de Ferrare pour s'en aller en France...... 3,500 l.

Pour le fournissement d'une litière dont Madame à fait don à Mme de Soubise à son partement de Ferrare, et pour le payement de parties ci après dont Madame a fait pareillement don à Mlle Renée de Partenay à son partement de Ferrare, et pour l'accoustrement d'une haquenée prise en son écuyrie.. 876 l. 7 s. 4 d.

Ces détails empruntés au livre de comptes viennent ainsi confirmer le témoignage de Clément Marot, déplorant en vers dignes du sujet, l'expulsion de son ancienne protectrice :

Le cler soleil sur les champs puisse luire,
Dame prudente, et te vueille conduire
Jusques au pied de ta noble maison.
Il est certain que plus tost oraison
Pour ta demeure[3] à Dieu je voudrois faire;
Mais puisque Luy et le temps et l'affaire
Veulent tous trois que ta bonté desplace,
Monts et torrents te puissent faire place.
Dieu tout au long de ton allée entière,
Soit en ta voye *et dedans ta litière;*
Voire en ton cœur, à cette fin, Madame,
Que tout d'un train te garde corps et âme.

Le poète évoque ensuite des souvenirs puisés à son propre

1. J'ai déjà raconté *la disgrâce de M. et de Mme de Pons*, dans le *Bulletin*, t. XXIX, p. 3 et suivantes.

2. Comptes de Jean Gueffier pour 1536. Escuyrie pour ledit mois de mars. *Ibidem.*

3. Demeurance.

foyer, et l'on reconnaît un accent du cœur dans la poétique expression de ses regrets :

Or t'en vas quand et où il te plaira;
Plus iras loing plus nous en desplaira;
Et quant à moy tu peux estre asseurée,
Tant que j'auray en ce monde durée,
Que seray tien, non point seulement pour ce
Que, long temps a, tu fus première source
De bon recueil à mon père vivant,
Quand à la cour du Roi fut arrivant,
Où tu estois adoncq la mieux aimée
D'Anne partout royne tant renommée
Non seulement pour autant que tu fis
Mesme recueil dernièrement au fils
En ce pays, tellement que ta grâce
Semble estre encline à ma petite race;
Mais pour autant que d'instinct de nature,
Toi et les tiens aimez littérature,
Savoir exquis, vertus qui le ciel percent,
Arts libéraux et ceux qui s'y exercent...
Or adieu doncq, noble dame, qui uses
D'honnesteté toujours envers les muses;
Adieu par qui les muses désolées
Souventes fois ont esté consolées.

Il faut tout citer de cette aimable épître qui ne fait pas moins d'honneur à Marot qu'à la personne si digne de respect à qui elle est adressée :

Retirez-vous, neige et temps pluvieux;
De l'ennuyer ne soyez envieux.
Assez elle a de fascheuse tristesse
D'abandonner sa dame et sa maistresse;
Assez d'ennuis elle a de son despart;
Assez aussy elle nous en départ.
Mais puisqu'il plait à Dieu qu'il soit ainsy
Faut prendre en gré. *Sept ans a qu'es icy,*
Dame très noble, et trente ou à peu près
Que servie as et mère et fille après.

C'est bien raison que maintenant disposes
De ta maison, et que tu y reposes,
Avec Dieu, le surplus de ton aage.
Ce te sera quasi nouveau mesnage
Après tant d'ans. Donc t'y transporteras,
Et après toy honneur emporteras...
De tes travaux principal guerdonneur.
Et nous en brief sçaurons en ton absence
De quoy servoit par deça ta présence[1].

Que de fois la duchesse dut lire ces vers après la date du 20 mars si douloureusement inscrite dans sa vie! Les lignes suivantes d'une lettre de Marco Pio, seigneur de Carpi, au cardinal Gonzague de Mantoue, disent tout le vide que laissa au cœur de Renée le départ de sa plus chère dame d'honneur: « Depuis que Mme de Soubise est partie, Madame la duchesse n'a plus paru en public, ni mis les pieds dehors, si ce n'est dans un petit cabinet où elle est servie par ses dames françaises, et où personne ne peut la voir. Ses enfants sont si beaux, gracieux et charmants que rien plus[2]. »

I

Les consolations de la famille lui devenaient plus nécessaires à mesure que s'ouvrait pour elle une période d'épreuves qui se relie à l'apparition de la Réforme dans une cité célèbre. Calvin s'est éloigné après un court essai d'apostolat; mais il n'a pas disparu entièrement. Il laisse quelque chose de son esprit dans une cour qui sera désormais un foyer d'opposition plus ou moins déclarée à l'Église de Rome. Plus d'un nuage voilait l'attitude de la duchesse en ces temps difficiles. De précieux documents récemment exhumés des archives d'Este viennent aujourd'hui nous révéler son rôle, et nous fournir des indications d'autant plus précises sur ses luttes, ses

1. A madame de Soubise. *Œuvres de Clément Marot*, édition de la Haye, in-4, 1731 (t. I, p. 588.)

2. Lettre de Marco Pio au cardinal de Gonzague, du 3 avril 1536 (*Archives de Mantoue*).

défaillances et ses douleurs, que le personnage le plus directement en cause avec elle, le duc lui-même, vient déposer sur les événements qui agitèrent sa cour dans les premiers mois de 1536. Il est juste de lui céder la parole.

Peu de semaines après le départ de Mme de Soubise, Hercule II adresse la lettre suivante à son ambassadeur près de François Ier, Hieronimo Feruffini :

Ferrare 5 mai 1536

« Messer Hieronimo, il y a onze à douze mois qu'arriva ici un Français du nom de Jéhannet, chanteur, que nous primes à notre service pour complaire à madame la duchesse, à condition qu'il vivrait d'une façon honneste et chrétienne, parce que nous avions appris qu'il s'était enfui de France, sous inculpation de luthéranisme[1], et même qu'un de ses complices avait été brûlé par ordre du roi[2]. Depuis, un *certain Clément Marot*, et plusieurs autres personnages également sortis de France, sont venus le rejoindre, et un murmure peu flatteur n'a pas tardé à s'élever sur leur façon de vivre. Les plaintes nous sont arrivées de divers côtés, même de Rome, et nous avons été priés de ne pas souffrir que des hérétiques de cette espèce puissent demeurer dans notre État. Mais comme le cas n'avait rien d'extraordinaire, et que nous désirions avoir égard aux mérites du dit Jéhannet, à sa qualité de Français, nous préférâmes croire à son innocence et ajourner toute poursuite[3].

« Or il est arrivé que le vendredi Saint[4], la messe de la Passion étant célébrée dans une des Eglises de cette ville, comme chacun se disposait à l'adoration de la croix, selon l'usage, non seulement ledit Jéhannet s'en est abstenu, mais il est sorti avec ostentation, comme pour manifester son mépris de la croix de Jésus-Christ. Cette nouvelle est bientôt parvenue à l'inquisiteur délégué pour cet effet, qui a porté plainte devant nous, demandant que le dit Jéhannet, qu'il considérait pour beaucoup de

1. « Ung nommé Jéhannet chantre » Liste des inculpés d'hérésie ajournés par les gens du roi dans la *Chronique inédite du roi François Ier* (*Bull.*, t. X, p. 37).

2. Tel fut le sort du pieux bourgeois Etienne de la Forge, loué par Calvin, et de plusieurs autres.

3. Ceci n'est pas absolument exact. On voit par une lettre de l'orateur ducal à Venise, Giacomo Tebaldi, du 23 janvier 1536, que Jéhannet avait subi à cette époque une première incarcération, qui ne cessa que sur les instances de M. de Lavaur : « Circa la liberazione di Gianecto, l'oratore del christianissimo l'aveva di nuovo pregato a scrivere al duca acciò volesse eseguire la promessa fatta di liberarlo. » *Archives d'Este.*

4. 14 avril 1536.

raisons, comme suspect d'hérésie, fût remis entre les mains de la justice, ce que pour l'honneur de Dieu nous avons dû accorder.

« Dans le cours de l'instruction, ledit inquisiteur a été informé par des religieux français et par plusieurs serviteurs de la duchesse que les nommés Clément Marot, La Planche-Cornillan, et bon nombre d'autres, attachés à la maison de madame et vivant auprès d'elle, étaient infectés d'hérésie, parlant et agissant contrairement aux règles établies par notre Sauveur lui-même. Nous donc, par respect pour madame la duchesse, nous l'avons priée, avec tous les égards possibles, d'enjoindre aux inculpés de se justifier devant le dit inquisiteur, afin que le mal n'étendît pas ses ravages, et que le scandale fût étouffé sans bruit. Mais ceux-ci ont répondu qu'ils aimeraient mieux quitter la ville, et même aller se justifier à Rome, que de reconnaître la juridiction de l'inquisiteur, ce qui tourne à notre honte comme souverain du pays.

« Or, comme il pourrait arriver, ainsi qu'on l'a déjà vu, que quelqu'un de ces luthériens cherchât à nous calomnier auprès de Sa Majesté, nous avons voulu vous instruire de tout, et vous charger d'exposer l'affaire au Roi, l'assurant qu'elle est bien telle que nous venons de dire; et nous tenons pour certain d'obtenir son approbation, si pour l'honneur de Dieu et l'édification de nos sujets, nous ne souffrons pas que cette peste dont le Roi Très Chrétien a voulu purger son État, corrompe celui-ci au détriment de la pure foi et de notre propre salut[1]. »

Ce grave message qui jette une si vive clarté sur la cour de Ferrare, au mois d'avril 1536, trouve son complément dans un curieux interrogatoire qui montre les controverses religieuses se produisant en plein palais, et le rôle qu'y joue un Français, de petite taille, banni de France pour ses opinions luthériennes, et secrétaire de la duchesse, qui nie l'autorité de l'Église et du pape, et semble ne pouvoir être que Clément Marot[2]. Un mystère environne son arrestation; mais elle dut suivre de près celle de Jéhannet et de La Planche-Cornillan, déjà plongés dans les cachots de l'inquisition ferraraise. Ce fut

1. Les mêmes faits sont rapportés, presque en mêmes termes, dans une lettre du duc à M. de Lavaur, du 18 avril 1536. Une autre lettre du même au même, du 2 mai, contient une promesse d'élargissement. Minutes Ducales. *Archives d'Este.*

2. Je me suis amplement expliqué sur ce sujet dans ma lettre au Directeur de la *Rivista Cristiana*, en réponse à la brochure de M. Fontana sur le séjour de Calvin à Ferrare (*Bull.*, t. XXXIV, p. 327, 331). Je n'y reviendrai pas.

un coup terrible pour la duchesse, si l'on en juge par une dépêche adressée au duc par son ministre à Venise, Giacomo Tebaldi, le 17 mai 1536.

« Monseigneur, j'ai reçu la visite du révérendissime orateur français (M. de Lavaur) qui m'a rapporté avec grande colère que l'inquisiteur avait demandé à notre illustre duchesse de lui livrer plusieurs de ses serviteurs. Madame lui ayant demandé quelle faute ils avaient commise, l'inquisiteur aurait répondu fort insolemment... Sur ce propos le dit orateur a déclaré avec serment que s'il était vrai que l'inquisiteur montrât si peu de respect pour madame la duchesse, *il le traiterait comme une brute et le ferait repentir de sa grossièreté.* J'ai répondu qu'il n'y avait pas lieu de tant s'échauffer, parce que si votre Altesse reconnaît qu'il y a eu des insolences, elle saura en tirer un juste châtiment. J'ai ajouté que les rapports étaient sans doute exagérés. L'orateur a répondu qu'il savait tout avec une parfaite exactitude, et, l'avouerai-je, il m'a paru instruit, dans les plus minutieux détails, de tout ce qui se passe à la cour de Ferrare[1]. »

La réponse du duc à Tebaldi n'est rien moins que rassurante pour la duchesse :

« C'est notre volonté que vous déclariez au révérendissime orateur qu'il n'a point à se mêler de nos affaires domestiques. Si nous acquérons la preuve que l'inquisiteur ne s'est pas exprimé avec le respect dû à madame la duchesse, nous procéderons à son égard de la façon que le cas nous semblera requérir ; mais il est à croire que les choses ont été rapportées au dit orateur tout autrement qu'elles ne se sont passées, par quelque personne mue sans doute de quelque sentiment de haine contre le dit frate[2]. »

Faut-il s'étonner si le prince qui, dans une missive à un de ses ambassadeurs, se montre si peu jaloux de la dignité de sa femme, belle-sœur et fille de roi, n'hésite pas à l'entourer d'espions, à la retenir dans une sorte de captivité, pendant

1. « Esso m'ha riposto che lo scia molto ben per verità, et certo, S^re^ mio, la Signoria scia minutamente l'andare della corte costi. » Lettere di Giacomo Tebaldi. *Archives d'Este.*

2. « Potrebbe molto ben essere che a S. S. fosse stato referto de altra maniera che la cosse fosse passata, da qualche persona che forze per altra cosa ha in odio il detto frate. » 20 mai 1536. Minute Ducali. (*Archives d'Este*).

que plusieurs de ses serviteurs sont plongés dans un cachot? Les lignes suivantes de la duchesse au duc en disent long dans leur expressive briéveté :

« Je suis toujours à Ferrare au logis bien chot (*sic*) et m'y tient l'inquisiteur, lequel toutefois me sollicite fort de m'en aller. Ce n'est pas, monseigneur, pour me faire plaisir, mais pour me faire tout le contraire... Et ne tasche que aux deux points que je vous ay dit, au scandale et honte de vostre pays, juges et serviteurs, qui retournera à vous, si Dieu ne vous met au cueur d'y prouveoir, comme j'espère qu'il fera. Quant à moy il ne faut point que je me lamente, car les causes que j'en ay surmontent toutes lamentations et finiront si peuvent; *mais je les porterai mieulx que les pauvres petits enfants et mère, desquels je vous supplie avoir pitié, et les oster de mains si cruelles*, vous recordant la charité que vous devez aux pauvres et à vos sujets[1]... »

Ces différentes pièces nous initient au drame domestique qui ne pouvait manquer d'avoir un fâcheux retentissement hors du palais de Ferrare. C'est en effet vers la France que se tournent, aux heures de détresse, les regards de Renée. Elle invoque tour à tour l'appui des ambassadeurs français à Rome, et la protection de Montmorency, du cardinal de Tournon; mais surtout l'aide de *sa bonne sœur*, de Marguerite, toute-puissante auprès du roi son frère, alors à Lyon :

Sans date : fin d'avril 1536.

« Je ne fais point de doubte, ma sœur, que de ceste heure madame de Soubise ne vous aye fait bien au long entendre les termes où je me trouve *et mesme les assaulx qui m'ont été donnés depuis son partement*, qui ont esté tels que oncques nul ne me cousta plus à supporter, et sans l'aide de nostre Seigneur, je ne sçay comme j'eusse pu eschapper jusques icy, veu que de jour en jour on me renouvelle la vexation. Et ne faut point, ma sœur, que je vous die la cause de ce procédé et la fin où elle tend, car vous la sçavez assez, et me fascheroit de vous fascher longuement. Bien vous en

1. Sans date : may 1536. Original autographe, *Archives d'Este*. Plusieurs autres lettres contenues dans ce même dossier, et relatives aux persécutions subies par la duchesse, se rapportent à des époques ultérieures. Telle est celle datée de *Consandole*, 29 de juin, sans date de l'année, mais où il est fait mention du cardinal de Ferrare, frère du duc Hercule II, qui n'obtint la pourpre romaine qu'en 1536.

ay-je voulu escrire ce petit mot pour vous supplier de vouloir employer vostre authorité envers de Fenaris général de l'ordre des Jacopins, à ce qu'il soit content par la voye la plus convenable qu'il luy semblera réprimer l'ardeur et influence de celuy qui est inquisiteur en cette ville, lequel ne me porte aucun respect, mais m'a tenu si rudes et estranges termes que vous seriez bien esbahie si vous les sçaviez, diffamant et moy et ma maison; et oultre cela, n'a gardé aulcune forme de justice en sa fasçon de procéder, n'ayant regard au debvoir mais à l'appétit de ceulx à qui il a voulu complaire, de sorte que tant que telle authorité demeurera entre les mains d'un si dangereux homme, beaucoup de gens de bien sur qui il a la dent ne pourront vivre en paix[1]. »

Les lettres adressées au cardinal de Tournon, au grand-maître ne sont pas moins vives. La première contient d'assez tristes détails sur l'un des prisonniers, La Planche-Cornillan, ancien serviteur de madame de Soubise, aujourd'hui aux gages de la duchesse de Ferrare : « J'ay double ennuy pour la honte et scandale de la prinse et de la prison obscure et infame où ils l'ont mis, où il ne peult longuement vivre, car il est mal sain, et tel que scait Claude Haligre mon trésorier, qui mieulx le congnoist que nul autre. Ce considérant, mon cousin, s'il ne plait au Roy d'y prouveoir et m'envoyer homme icy pour empescher telles choses, je perds tous mes gens, mon authorité et ma vie, et si on ne la désiroit, l'on ne m'eust point chargé cet ennuy sur celuy du partement de madame de Soubise qui estoit assez extrême[2]. » Mêmes instances auprès de Montmorency. Elle l'adjure de considérer l'outrage fait *à une fille de France* « et même fille du roy présent, car il luy a plû me faire cest honneur de me tenir telle ».

Ces diverses missives arrivant à la cour de France, et commentées par M. de Lavaur, devaient y produire la plus vive émotion. Depuis son voyage à Naples, le duc était considéré comme une sorte de transfuge, comme un allié des plus équivoques, qui avait ostensiblement trahi la cause de la France. Le renvoi de Mme de Soubise, l'opposition au voyage de la

1. Minute originale (*Archives d'Este*).
2. Minute originale (*Archives d'Este*).

duchesse si vivement désiré par le roi et la reine, mirent le comble à l'irritation de François I[er]. L'ancienne gouvernante de Madame Renée, rencontrant la cour à Lyon, ménagea peu le duc dans ses entretiens confidentiels. Le ministre ferrarais moins bien instruit à cet égard qu'il ne veut le paraître, a peine à cacher le dépit que lui causent les témoignages de considération prodigués à celle qu'il doit considérer comme l'ennemie jurée de son maître : « On m'assure, écrit-il, que lorsque cette dame a parlé des affaires de Ferrare, elle n'a nommé personne, mais s'exprimant d'une manière générale, *elle a dit avoir vu dans cette cour des choses abominables et des personnes fort peu vertueuses*, comme si ladite dame était elle-même la vertu et non la méchanceté en personne[1]. »

Ainsi s'exprimait déjà le ministre d'Hercule II dans une lettre du 16 avril, en date de Lyon où il avait suivi la cour. La très grave communication du 5 mai, annonçant l'arrestation de plusieurs serviteurs de la duchesse et laissant pressentir les mesures sévères dont elle-même pourrait être l'objet, rendit très pénible la situation de l'ambassadeur ferrarais, dans une cour où le nom de son maître était devenu presque odieux. Reçu avec froideur par Montmorency, il sollicite vainement une audience du roi, et ses perplexités se peignent dans les extraits suivants de sa correspondance :

3 Juillet 1636. — « Il y a cinq ou six jours que je me suis entretenu de madame la duchesse avec le grand-maître. Votre Excellence aura compris par la lettre de Sa Majesté, comme par celle que j'ai dû lui écrire moi-même, l'opinion que l'on a ici, et ce qu'on attend de sa prudence bien connue, en une conjoncture si difficile. Je dirai même avec tout le respect que je dois à son Altesse, qu'il convient à cette heure de fermer les yeux sur certaines choses, si répugnantes qu'elles soient au goût et à la raison, parce qu'en agissant autrement on paraîtrait obéir à un sentiment d'hostilité, dans la présomption que les affaires des Français étant ruinées en Italie, il n'y a plus à garder de ménagement avec eux. J'ajou-

1. « Parea parlasse di cose abominevoli, con darle nota che vi siano male persone, *come se ella fosse una bontà e non una iniqua.* » Lettere di Girolamo Feruffini, oratore ducale in Francia (26 avril 1536, *Arch. d'Este*).

terai que si, au contraire, Votre Excellence désire, comme j'en ai la conviction, entretenir les meilleurs rapports avec le Roi, elle doit tout faire pour ne lui donner aucun sujet de plainte, surtout dans les choses qui ne touchent pas aux affaires de l'Etat, et qui relèvent de son bon plaisir, comme les récentes incarcérations. Votre Excellence a pu voir le profond déplaisir qu'en a ressenti Sa Majesté, surtout en apprenant la détention de Cornillan, dont la mise en liberté, ainsi que celle de Jéhannet, serait très agréable au roi... Plût à Dieu que les conseils de M. de Lavaur eussent été suivis, et qu'il n'y eut pas eu d'ingérence de l'inquisition dans cette affaire! Votre Excellence peut m'en croire lorsque je dis qu'on la voit ici de très mauvais œil, et *qu'on la tient pour trop impériale*. Les paroles servent de peu pour prouver le contraire[1]. »

Le 8 juillet, nouvel entretien avec Montmorency, dont il est rendu compte en ces termes :

« Le grand-maître a déclaré qu'il répondait sur son honneur de Madame la duchesse, pour laquelle il attend un meilleur traitement à l'avenir. Il s'étonne que Cornillan, qui n'est point luthérien, au dire de M. de Lavaur, n'ait pas encore été relâché. Si votre Excellence, a-t-il ajouté, désire complaire à Sa Majesté, il faut en premier lieu bien traiter madame la duchesse, et ensuite tirer Cornillan de prison... Quant à Jéhannet, le grand-maître en a parlé froidement, comme d'un homme qui s'est évadé de France. L'orateur a compris qu'il valait mieux s'abstenir d'en faire justice, pour ne pas blesser la nation française, mais que le roi ne serait pas fâché de le voir expulsé de Ferrare. Le grand déplaisir que ressent madame de Soubise de la captivité de Cornillan tient surtout à ce qu'elle craint qu'en le poursuivant on n'instruise contre monsieur et madame de Pons[2]. »

Dans une dépêche du 18 juillet Feruffini revient sur ces points si délicats :

« Je me suis longuement entretenu avec le grand-maître, et j'ai touché à tout avec discrétion. Il m'a fait l'accueil le plus courtois, et a dit quelques mots de madame la duchesse, dont la bonté est assez connue. Votre Excellence, a-t-il ajouté, doit savoir que pour lui complaire le roi a consenti au rappel de madame de Soubise. Mais au lieu de s'en

1. « Che chi la hanno in malissimo conto e che la tengon per molto imperiale, e parmi che poco giovin le parole. » Lettere di Girolamo Feruffini, etc... (*Archives d'Este*).

2. « Sia per sospetto che ella habbii che non sii ricerco in examine sopra monsieur de Pons e sua figlivola. » Lettere di Girolamo Feruffini (*Archives d'Este*).

montrer reconnaissante, Votre Altesse voudrait encore éloigner madame de Pons et les serviteurs français de la duchesse, ce à quoi Sa Majesté ne consentira jamais. Tout cela m'a été dit avec plus de brièveté et de sécheresse que je ne puis en mettre dans mon récit. Le grand-maître m'a promis une audience du roi après son déjeuner. »

Cette audience fut-elle accordée? Le langage du monarque blessé dut être, en ce cas, plus impérieux que celui de son ministre.

Un entretien du cardinal de Guise avec l'ambassadeur ferrarais montre à quel excès de défiance le roi et la cour en étaient venus à l'égard du duc : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai été serviteur du duc Alphonse, de bonne mémoire, et je le suis de votre maître. Le duc son père lui fit épouser Madame Renée, non qu'elle fût belle, mais pour attacher par les liens les plus étroits la maison d'Este à la maison de France. Cela est si vrai que l'empereur s'en émut et dit à Rome, en plein consistoire, que Madame Renée lui avait été promise dans sa jeunesse... Or chacun sait les rares vertus et la parfaite bonté de cette princesse, comme aussi personne n'ignore les chagrins dont elle est abreuvée. C'est au point que si elle venait à mourir, rien au monde ne pourrait m'ôter de l'esprit que le duc est l'auteur de sa mort! J'en conclus qu'il ne doit rien épargner pour la satisfaction de ladite dame. Pour être heureux, il n'a qu'à le vouloir, au lieu de se rendre l'instrument de sa propre infortune[1]. » Graves paroles adressées à un prince, issu des Borgia par sa mère, mais incapable d'en suivre les sinistres exemples!

JULES BONNET.

1. « Il mundo tutto non basterebbe a levarli de mente che S. E. *non fosse stata quella che l'havesse fatta morire...* » Lettre du 22 juillet 1536. *Archives d'Este*. La reine de Navarre ne s'exprime pas autrement dans ses entretiens avec le nonce à Montbrison. Elle déclare « que si le pape ne prend sous sa protection la duchesse de Ferrare, elle sera victime des mauvais traitements de son mari ». Lettres du 6 et du 29 mai 1536. Documents cités par M. Fontana (*Archives du Vatican*).

DOCUMENTS

ULRICH DE HUTTEN A PARIS[1]

1517

Les véritables motifs du voyage de Ulrich de Hutten à Paris sont restés longtemps ignorés. Le fait seul était connu : on savait que le chevalier poète, précurseur de la Réforme, avait séjourné en 1517 dans la capitale de la France, mais rien de plus. Strauss, lui-même, son pénétrant et définitif biographe[2], s'était contenté d'indiquer le voyage de son héros sans en déterminer la raison. C'était en quelque sorte une pérégrination de plus à ajouter à tant d'autres. La découverte faite aux Archives nationales de la lettre de créance[3] donnée à Hutten par Albert de Brandebourg, archevêque-électeur de Mayence, donna le mot de l'énigme, en montrant que le célèbre écrivain était venu à Paris en qualité de diplomate et d'envoyé officiel du prince électeur. On croyait, depuis, que ce document était le seul qui fût conservé à Paris touchant Hutten et la mission temporaire dont il avait été chargé auprès du roi de France. Il m'a été donné de retrouver récemment aux Archives une autre pièce relative au même personnage. Ce nouveau document, resté inconnu jusqu'à présent, se trouve joint à un ensemble de pièces qui n'ont avec son objet qu'un rapport assez éloigné[4]. C'est ce qui explique qu'on ne l'ait point encore signalé. Il me fournit par là même l'occasion d'insister sur cet épisode de la vie de Hutten, négligé par son

1. Le titre reproduit ci-après, fournit une autre preuve, non de la présence de Hutten à Paris, mais de l'influence qu'y exercèrent ses écrits. Le traité *Aula* fut présenté au public français, dans cette plaquette, en 1519, par Ravisius Textor (*Réd.*).

2. Strauss (D.-J.), *Ulrich de Hutten*, 2 vol., Leipzig, 1858.

3. Publiée dans Böcking, *Ulrici Hutteni opera*, 5 vol., Leipzig, 1859-1862, t. V, pp. 507-508.

4. *Archives nationales*, Carton J. 965, n° 1.

biographe, et d'y ajouter des détails qui pourront offrir quelque intérêt.

Il n'y a pas à raconter ici l'histoire des longues et curieuses négociations engagées dès 1516 entre François Ier et les princes électeurs d'Allemagne, dans le but de préparer son élection à l'Empire. Le lecteur désireux de se rendre compte de l'ensemble si compliqué de ces intrigues peut se reporter soit au lumineux récit qu'en a donné Mignet[1], soit aux ouvrages spéciaux de Rœsler[2], de Hœfler[3] et de Droysen[4], où cette question se trouve exposée dans tous ses détails.

On sait que quelques années avant la mort de l'empereur Maximilien, plusieurs électeurs, se préoccupant du choix de son successeur, songèrent à assurer la couronne impériale à François Ier. La puissance militaire du jeune roi de France, ses succès, l'éclat de sa cour et aussi l'appât de son argent les avaient frappés et séduits. Il est juste de reconnaître que ce dernier motif ne fut pas le moindre et que le prestige de l'or français semble, dès le début, avoir agi puissamment sur eux.

Quoi qu'il en soit, l'archevêque-électeur de Trèves se décida le premier à entreprendre des démarches dans ce sens. A la fin de l'année 1516, son chancelier, le docteur Henri Dungin de Vuitlich, engagea son vote au roi de France. En juin 1517, le margrave de Brandebourg, l'archichambellan de l'Empire, en fit autant. Bernard Zedwitz, Melchior Pful, et surtout Joachim de Moltzan furent ses principaux intermédiaires. Un traité fut signé, qui donnait en mariage au margrave la princesse Renée de France, fille de Louis XII, toute jeune encore, avec une dot considérable et une pension. L'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, frère du margrave, encouragé par l'exemple de ce dernier et attiré par les conditions si avantageuses accordées par François Ier, se décida quelques mois plus tard à entamer de son côté des négociations analogues. Ulrich de Hutten, à son retour d'Italie, s'était établi à sa cour (1514). Il y vivait depuis plusieurs années, comme

1. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. Ier, p. 124 et suiv.
2. Rœsler, *Die Kaiserwahl Carl's V.* Vienne, 1868.
3. Hœfler, *Carl's I. (V), Kœnigs von Arugon und Castilien, Wahl zum rœmischen Kœnige.* Vienne, 1873.
4. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, t. II.

VLRICHI DE HVTTEN EQVITIS GERMANI. AVLA. DIALOGVS.

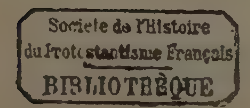
AD LECTOREM

Res est noua Lector, res est iucunda, lusus perurbanus, et facetus, dispeream nisi legisse voles. VALE.



Veneunt Parrhisiis in vico sancti Iacobi sub insigni hominis Siluestris.

Textor emaculauit.



d'autres commensaux de l'entourage d'Albert, sans charge bien définie. On sait le rôle si actif, et en quelque sorte décisif, joué par cette petite cour électorale durant la période qui précéda immédiatement l'apparition de la Réforme. Le faste de l'archevêque, son train magnifique de vie, la réunion d'un certain groupe de lettrés, novateurs décidés et entreprenants, les fêtes brillantes qui s'y donnaient, tout cela avait contribué à faire de Mayence un centre des plus vivants, unique en Allemagne, où les libres doctrines pouvaient se développer sans crainte ni gêne, sous la protection bienveillante de l'archevêque et avec son tacite appui. La science de Hutten, la hardiesse de son esprit, le charme singulier de son caractère, ses convictions ardentes, le retentissement de ses écrits, avaient fait au jeune chevalier une place tout à fait à part, des plus en vue, au milieu de cette petite société. L'électeur ayant besoin d'un agent habile et délié, brillant parleur, capable de séduire le roi de France et de faire bonne figure à sa cour, jeta les yeux sur Ulrich. Il est probable que celui-ci n'accepta qu'avec une certaine répugnance la mission qui lui était offerte. Ses idées politiques déjà bien arrêtées, la droiture et l'honnêteté de sa conduite, durent lui inspirer quelques scrupules sur une entreprise dans laquelle le rôle le plus digne n'était pas du côté de son protecteur. Quoi qu'il en soit, plus par nécessité que par goût, mû peut-être pas le secret désir de paraître, en qualité d'envoyé officiel, dans la capitale de la France, il accepta. Le 15 septembre 1517, ses lettres de créance lui furent délivrées par l'Electeur, sur un parchemin authentiqué d'un sceau de cire verte. C'est ce même document que Böcking a publié au tome V de son édition. Cette lettre n'était pas adressée directement à François Ier : c'était une commission diplomatique, d'ordre général[1], destinée à aplanir toute difficulté sur le passage de l'envoyé de l'électeur, à lui assurer la protection des autorités françaises auxquelles il pouvait avoir affaire avant son arrivée à Paris. Albert, par la grâce de Dieu, archevêque de Mayence et de Magdebourg, archichancelier du Saint Empire Romain, prince électeur, primat de Germanie, administrateur de l'église d'Halberstadt, marquis de Brandebourg, de Stettin, de Poméranie, etc., faisait savoir par lettres

1. « His nostris patentibus ac manifestariis litteris fatemur ac notum facimus quemadmodum... », est-il dit dans le préambule. Cela n'a rien de personnel au roi de France, ni à plus forte raison de confidentiel.

patentes et non secrètes, qu'il envoyait vers son maître et ami le roi de France le vaillant et parfaitement docte son féal et conseiller Ulrich de Hutten, chevalier à l'éperon d'or[1] et docteur[2]. « Nous l'envoyons, disait l'archevêque, pour qu'il conclue en notre nom avec sa Sérénité une alliance ferme et stable, et aussi pour terminer à Paris certaines autres affaires que nous lui avons confiées et commises, afin qu'il les négocie dans le but d'arriver à un accord et à une complète entente. » Albert donnait pleins pouvoirs à son envoyé, ratifiant à l'avance tout ce qu'il pourrait conclure et, en particulier, l'alliance et union formelle qu'il désirait nouer avec son *très cher ami*, le roi de France, sans qu'il fût besoin d'autres pouvoirs, dans le cas où des complications imprévues viendraient à se présenter. J'ai dit que ces lettres de créance n'étaient pas adressées à François I[er]. Or, il n'était pas admissible que l'électeur n'eût pas écrit directement au roi de France, pour lui recommander son envoyé. Une autre pièce devait exister. C'est précisément cette lettre personnelle que je viens de retrouver et dont voici le texte :

Lettre adressée par Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg, prince électeur de Germanie et marquis de Brandebourg, à François I[er] pour lui recommander son conseiller Ulrich de Hutten envoyé en mission auprès de lui.

1517, 19 septembre.

Adresse : Serenissimo ac Christianissimo principi Domino Francisco Francorum Regi Domino et Amico Charissimo.

« Au sérénissime et très chrétien prince, monseigneur François, roi de France, mon très cher ami et seigneur. — Sérénissime et très chré-

1. Ce fut le 12 juillet 1517 que l'empereur Maximilien dans un acte fort curieux lui décerna ce titre (V. Böcking, II, p. 143). « ...C'est pour ces motifs, dit l'Empereur dans cet acte, qu'en présence de notre Majesté et de l'insigne assemblée de notre cour réunie à cet effet, de notre certaine science et autorité impériale, nous te faisons don, à toi Ulrich, d'une couronne de laurier, et en outre d'un anneau d'or ainsi que du droit et usage dudit anneau, t'honorant de cette distinction à cause de tes talents et de ton éloquence, te décernant le titre de poète et d'orateur disert par excellence, t'octroyant à toujours par la teneur des présentes lesdits honneurs, etc... »

2. C'est seulement dans ce document et dans celui que je publie plus loin, que

Serenissime et christianissime princeps, domine et amice charissime. Quod fœlix, faustum fortunatumque sit. Presentium latorem explorate probitatis ac fidei consiliarium nostrum Ulrichum de Hutten equitem auratum et doctorem, quibusdam cum mandatis, ad regiam vestram Serenitatem destinamus. Cujus ergo Serenitatem vestram submisse petimus ac oramus eundem consiliarum ac legatum nostrum benigne et attente audire, et in his que ille Serenitati vestre proponet, promptam ac liberalem facilemque ostendere velit. Quod ubi a Serenitate vestra impetraverimus tum nihil erit, quod non gratitudinis zelo, erga eandem benefice conari ac quantum nobis licuerit perficere parati simus. Optime valeat Serenitas vestra ac omnium bonorum spei superstes sit. Datum oppido nostro Steinheim, decimo tertio Kalendas octobris, anno ab incarnatione dominica supra sesquimillesimum decimo septimo.

Albertus Dei gratiâ Archiepiscopus Maguntinensis et Magdeburgensis, Princeps, elector Germanie, primas, etc., ac Marchio Brandenburgensis.

(*Archives nationales*, J. 965, pièce n° 1).

---

tien prince, très cher ami et seigneur. Puissiez-vous être heureux et fortuné en toutes choses. Nous envoyons vers votre Sérénité royale avec des ordres précis, le porteur des présentes, notre féal et conseiller Ulrich de Hutten, chevalier de l'Éperon d'or et docteur, homme d'une probité éprouvée dans lequel on peut avoir toute confiance. Nous supplions humblement votre Sérénité et lui demandons d'écouter avec bienveillance et attention notredit conseiller et envoyé, la priant de vouloir bien se montrer empressée, libérale et bienveillante dans toutes les affaires que ledit Hutten pourra proposer à votre Sérénité. Si votre Sérénité veut bien nous accorder cette grâce en lui faisant bon accueil, il n'est aucun témoignage de reconnaissance que nous ne soyons prêt à lui donner aussitôt, nous efforçant de faire tout ce qui nous sera possible pour lui être agréable. Que votre Sérénité se maintienne en santé et que toutes choses continuent de lui être favorables. Donné dans notre ville de Steinheim le treize des calendes d'octobre, 1517. (*Signé*) Albert par la grâce de Dieu, archevêque de Mayence et de Magdebourg, prince électeur de Germanie, primat, etc., et marquis de Brandebourg. »

Cette lettre missive, pliée en quatre, fut scellée d'un petit sceau de cire verte dont on voit encore les traces.

Hutten se trouve taxé de *docteur*. Il est à présumer que l'Électeur lui donne ce titre pour le rehausser aux yeux de la cour, et indiquer sa science, bien qu'il n'eût pas droit en réalité à cette appellation.

Selon toute vraisemblance, Hutten se mit aussitôt en route, muni de ces deux lettres. Il dut arriver à Paris, vers la fin d'octobre. Nous savons qu'il fut favorablement accueilli par François I[er] et que sa mission fut couronnée d'un plein succès. La voix de l'archevêque fut vendue au roi de France moyennant une bonne somme. C'est du moins ce que l'on sait par des instructions envoyées le 23 octobre 1518 à J. de Moltzan[1]. Mais nous manquons de détails sur la manière dont fut conduite la négociation. Le résultat seul nous en est connu. L'archevêque ratifia le traité secret conclu par son envoyé et s'engagea par une promesse écrite. On sait qu'il garda la foi donnée d'une manière bien peu scrupuleuse. D'ailleurs l'avidité dont il fit preuve par la suite, les marchandages honteux auxquels il se livra, les alternatives étranges auxquelles il s'arrêta successivement, les cinq ou six parjures qu'il ne rougit point de commettre, ne lui sont point particuliers. La conduite des autres électeurs ne fut ni plus noble ni plus digne. Rien n'est plus curieux à tous égards que l'histoire si compliquée de ces négociations, souvent cyniques, dans lesquelles le roi de France, plus chevaleresque, joua plus d'une fois le rôle de dupe, pour aboutir, après d'immenses sacrifices d'argent, à l'échec que l'on sait. Quoi qu'il en soit, sans nous attarder sur le triste spectacle de cette versatilité presque générale, nous devons remarquer que Hutten se trouva mêlé plutôt contre son gré à toutes ces affaires et que ses regrets s'accrurent encore quand il put en apprécier les piteux mobiles. Ni dans ses lettres, ni dans ses écrits il n'a fait la moindre allusion à la part qu'il prit aux intrigues de 1517. Evidemment, ce voyage lui pesait; il préféra n'y plus penser. Au reste, il est certain que son séjour à Paris fut extrêmement court. C'est grâce à une lettre de Budé à Erasme que nous pouvons fournir quelques renseignements plus précis à ce sujet. L'accueil que lui firent les humanistes de la capitale fut on ne peut plus cordial. Ce fut à qui l'aurait à sa table. Sa verve et son amabilité les enchantèrent tous. La sympathie qu'il inspira fut générale. C'est ce même sentiment qu'éprouva Zwingli quand il vit Ulrich pour la première fois. « Le voilà, dit-il, ce terrible Hutten, que nous voyons si affable pour le

1. *Archives nationales*, J. 952 n° 8. Sur les rapports de Moltzan et de Hutten, V. Böcking, II, 477-483. L'éditeur de Hutten donne à cet endroit plusieurs lettres intéressantes de Duprat, relatives à ces négociations.

peuple et pour les enfants. Cette bouche d'où souffla sur le pape un si terrible orage, elle ne respire que douceur et bonté[1]. » Budé se fit l'interprète de l'impression des autres savants en écrivant à Erasme :

« Hutten est passé par ici[2]. C'est un homme plein d'entrain, gracieux au possible, qui personnifie la noblesse et la générosité. J'eusse été très désireux de le recevoir à dîner s'il avait voulu accepter; mais je l'ai vu seulement pour la première fois chez Ruzé, où j'étais invité en même temps que lui. J'ignorais complètement qu'il fût ici. Le lendemain il a quitté Paris, mais en promettant bien d'y revenir. Adieu[3]. »

Le personnage chez lequel dîna Hutten n'était autre qu'Arnoul Ruzé[4], le célèbre professeur de droit d'Orléans, dont les leçons érudites firent grand bruit en leur temps. Il devint, après avoir enseigné plus de vingt ans dans cette Université, maître des requêtes et conseiller au Parlement de Paris. C'était un jurisconsulte de grande autorité, jouissant d'une influence étendue, ami de tous les savants et humanistes contemporains. D'une extrême modestie, il négligea de publier ses leçons, qui furent plus tard réunies et éditées par P. Probus.

Quelques mois après (22 février 1518), Erasme répondit de Louvain à Budé : « Sachez que depuis quatre mois, je n'ai rien reçu de Paris, sauf la dernière lettre datée du 26 décembre (1517) que notre Hutten m'a envoyée de Mayence, le 10 des calendes de mars... Je suis charmé que Hutten vous ait plu, car il n'est personne dont je goûte plus l'esprit. Adieu, très docte Budé. » La rapidité du voyage de Hutten semble bien confirmer ce que nous avancions plus haut. Cette mission lui plaisait peu : il avait hâte de la terminer. Visiblement, il cherche à partir le plus vite possible. Ajoutez à cela que ce grand lutteur a été, comme l'a remarqué Michelet, l'un des premiers Teutomanes. Il n'aimait pas notre pays, qu'il connaissait mal et qu'il

1. Michelet, lui aussi, a dit très justement : « Cet homme de combat fut, comme il arrive souvent, un homme de douceur, un cœur bon et pacifique. »

2. A Paris.

3. Lettre du 26 décembre 1517. *Auctarium selectarum aliquot epistolarum Erasmi Roterodami ad eruditos et horum ad illum apud inclytam Basileam.* Bâle, Froben, 1519, p. 143.

4. Né en 1485 à Blois, mort vers le milieu du XVI[e] siècle à Paris.

comprenait moins encore. Ce généreux révolutionnaire n'était pas fait pour admirer et apprécier la cour de François Ier. Il est juste d'ailleurs de reconnaître que son animosité s'adressait plus au gouvernement et aux tendances rétrogrades des grands corps et en particulier à l'inepte routine de l'Université qu'à la nation elle-même. Tout cela explique très bien qu'il ait pu, l'année suivante, dans son ouvrage intitulé *Exhortation contre les Turcs*, achevé dès le mois de mai 1518, se montrer nettement hostile aux visées du roi de France. Sans doute, il manifeste son sentiment en termes exagérés, mais n'était-ce pas là le ton général de cette époque de combat? Il aurait dû se montrer moins violent, en songeant qu'il avait lui-même, à un certain moment, servi d'instrument aux combinaisons de son avide protecteur. D'autre part, il est juste de rappeler qu'il n'en retira aucun avantage personnel, qu'il se prêta malgré lui aux intrigues électorales. Le silence absolu qu'il garda sur son voyage n'en est-il pas la preuve la plus évidente? En tout cas, Janssen a été mal fondé de lui reprocher cet acte en termes aussi amers[1]. Hutten n'a nullement agi dans toute cette question avec la duplicité dont l'accuse à tort l'écrivain allemand. Les attaques contenues dans l'*Exhortation contre les Turcs* (fin de 1518) sont postérieures de plus d'une année à la mission remplie à Paris. C'est là un fait qui explique bien des contradictions quand il s'agit d'une époque où, dans l'espace de quelques mois, les événements les plus considérables se sont succédés si rapidement.

ABEL LEFRANC.

A LA TOUR DE CONSTANCE

UNE LETTRE INÉDITE DE LOUISE GIBERT ET 21 NOUVELLES CONDAMNÉES (1698)

Nous réunissons sous ce titre diverses communications dont il est superflu de faire ressortir l'intérêt. Les voici, introduites par deux

1. Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, trad. franç. (Plon, 2 vol. parus), t. I, 551, et t. II, 94. L'historien catholique revient sur cet épisode de la vie de Hutten avec une certaine insistance, le flétrissant à plusieurs reprises différentes. Faut-il donc être si impitoyable pour un simple agent diplomatique quand un prince de l'Église tel que l'archevêque de Mayence est le seul à bénéficier de manœuvres si sévèrement appréciées?

de nos correspondants que nos lecteurs remercieront certainement avec nous.

N. W.

I. — Une lettre inédite de la tour de Constance

Le savant collaborateur du *Bulletin*, M. le pasteur Charles Dardier, de Nîmes, a récemment communiqué à l'Académie de cette ville[1] une lettre datée de la tour de Constance, le 10 septembre 1740, signée par la veuve Frisol, originaire de Saint-Césaire, qui avait été condamnée à la détention le 3 novembre 1727 par jugement de Louis de Bernage, intendant du Languedoc. En attendant qu'il veuille bien faire connaître aux amis de notre histoire le texte même de cette lettre, en voici une autre d'une autre prisonnière. Elle m'est communiquée par mon ami, M. le pasteur Vielles, directeur du séminaire protestant de Montauban, et se trouve dans les papiers Fraissinet qui sont entre ses mains. J'en respecte l'étrange orthographe et me contente de marquer quelques alinéas :

« De ma prison de Constance.

« Ma très chère mère, j'ai bien eu de la joie d'aprandre, par celle de mon frère, que vous soies en melieur estat que je ne croies pas, comme aussi que mon cher père soit arrivé en bonne santé. Vous me marques, par celle de mon frère, que monsieur le major cettoit ofer pour me randre service ; je vous prie de le solisiter de faire solisiter, par les personnes qui peuvent avoir d'asès sur son esprit, de le prier à me procurer ma liberté ; car, puisqu'il cet ofairt, après Dieu il ne dépandroit que de lui ; car sa seroit sans parler au prestres ; car il suffiroit qu'il répondit de moi à monsieur de Basville.

« Ma chère mère, je vous dirai comme Jorge avoit employé l'abé Rober, par la voie d'autres mesieur, pour lui rendre service ; ce qu'il a fait qu'il lui avoit donné une lettre pour ce curé il fit sortir sa fame ; elle lui promit en partie et son marit promit tout pour elle. Quoiqu'elle eut promis, il promit qu'il lui randroit service ; mais monsieur de Basville cet (s'est) joué de tout, parce que le curé lui fit une lettre préjudisiable et, de plus, il ni a rien à fier à ses (ces) gens là, qui ne travallient qu'à perdre nos ames. Vous voies donc, ma chère mère, qu'il ni a point de repos avec le diable ni d'asuré. Croies que je suis soumise en toute

1. Voir l'*Église libre*, n° du 7 février 1890.

choses, à vous, à mon cher père, jusque cela que de risquer de mon salut.

« Je vous envoie une lettre que j'ai fait pour monsieur le major, croiant de le toucher plus fort; si mon père le juge à propos que de la lui donner, il la cachètera e la lui donnera. Jorge vous donnera une lettre qui vous informera de tout, avec un père de bas, ou il ni avet pas ases pour mon père ni même pour vous, si je nan use mis d'autre au pied. Je fais sus (ceux) de mon frère que vous prandres, si vous venez me voir. Je crois que seus (ceux) que j'aves donné à mon père fusent pour lui.

« Je finis, en vous soitant e à mon cher père, toute sorte de bénédixion, une parfaite santé e à mes fraires ausi. Je les embrasse de tout mon cœur et leur demande toujours, comme à vous et mon père, la continuation de votre amitié.

« Je suis avec respect votre très obéissante servante et fille GIBERTE.

« Je salue de tout mon cœur tous nos parans e amis, voisins e voisines e ausi mon amitié à tous ceux de la mèson. Moularde[1] vous bèse les mains e nos autres prisonnières. Vous dires à lur gans (gens) qu'elles sont en bon estat. Saignouverte la Vivaresse[2] vous embrasse de tout son cœur. »

A quelle époque fut écrite cette lettre touchante? Une note de M. Fraissinet nous apprend qu'il l'a trouvée, coupée en quatre morceaux, dans les papiers de Paul Gibert, tanneur à Saint-Hippolyte-du-Fort qui subit un interrogatoire le 6 juin 1699, à l'âge de 60 ans. C'était le père de la jeune prisonnière dont le prénom était Louise. La lettre se place donc entre mai 1697 et juin 1699. Ce point a son importance. M. Charles Sagnier (*la Tour de Constance*, p. 13) n'avait signalé qu'à partir de 1708 des prisonnières dans la tour. Moi-même j'avais indiqué (*Marie Durand*, 2e édit., p. 47) un empri-

1. Il s'agit de *Jeanne Moulard*, de Saint-Hippolyte, condamnée pour avoir assisté à l'assemblée surprise, la nuit du 4 au 5 mai 1697 dans le bois de Ranc, entre Sauve et Saint-Hippolyte (A. de la Chapelle, *De la nécessité du culte public*, II, 288, note x).

2. C'est la femme de *Jean-Paul Segnover*, de Desaignes, lequel mourut à la tour de Constance. Sa femme fut aussi enfermée au château de Sommières, et en 1712 elle était dans la citadelle de Montpellier (Arnaud, *Prot. du Vivarais*, II, 13, 403 et 407; *France prot.*, 2e éd., IV, 86 où 1696 est une erreur; *Bull.*, XXVIII, p. 79). — Nous devons ces deux intéressantes notes à M. P. Fonbrune-Berbinau (*Réd.*).

sonnement dès 1702. Cette lettre nous apprend qu'il faut remonter plus haut encore, dans les dernières années du XVIIe siècle.

Dans quelle assemblée Louise Gibert fut-elle surprise et arrêtée? Depuis combien de temps gémissait-elle dans la sombre prison? Nous l'ignorons, mais une seconde note de M. Fraissinet nous apprend qu'en 1699 Louise Gibert était en liberté et se trouvait à Orange avec trois autres jeunes personnes, Mlle *Bois*, fille d'un facturier de laine, Mlle *Rouvière*, fille d'un notaire décédé, toutes deux ses compatriotes, et Mlle *Larmeth*, d'Alais.

Il reste à identifier la « fame de Jorge ». Quant à Claudine Lombard, Jeanne Guirard et Madeleine Chauvidan que M. Dardier a signalées dans la communication à laquelle j'ai fait allusion plus haut, elles avaient déjà été citées par le regretté Charles Sagnier (*France prot.*, 2e éd., IV, 90[1]). Mais combien d'autres dont les noms sont inconnus! Il ne faut pas désespérer de les rappeler à la lumière.

Des creux manoirs et pleins d'obscurité,
Dieu, par le temps, retire vérité.

DANIEL BENOIT.

II. — VINGT ET UNE FEMMES EMPRISONNÉES ET A L'AMENDE POUR ÊTRE ALLÉES A ORANGE.

Il y a quelques années, en faisant des recherches dans les Archives de l'Hérault, l'original de la décision de Bâville condamnant en une seule matinée soixante-quinze protestants aux galères perpétuelles, à la confiscation des biens, sauf un tiers réservé aux héritiers, me tomba sous la main. Je fus frappé d'une décision aussi terrible prononcée en aussi peu de temps; et pour quelle cause? Pour être allés à Orange sans permission. Je pris un résumé de l'arrêt; je copiai les noms des soixante-quinze condamnés. La décision fut prise le 26 septembre 1698.

La liste des soixante-quinze ne comprend que des hommes. Les femmes qui furent surprises en même temps qu'eux « étant allées à

1. Ainsi que cinq autres dont M. H. M. Baird nous a envoyé les noms recueillis dans Louvreleuil et Antoine Court (*Hist. des troubles*, 1819, p. 167). C'est toujours M. Fonbrune-Berbinau qui a eu la bonté de nous le faire remarquer (*Réd.*).

Orange sans permission » furent jugées trois jours après, le 29 septembre. Ce fut la fournée des femmes. Elles furent toutes condamnées à huit ans de prison et 3,000 livres d'amende *chacune.* 3,000 livres d'alors valaient environ 18,000 francs d'aujourd'hui; c'était la ruine pour la plupart d'entre elles. C'est ce à quoi visait Bâville : détruire la fortune des protestants dont il ne pouvait détruire les convictions religieuses. Mais tout en reconnaissant la nécessité qu'il y avait de « gagner les cœurs » des protestants, sa passion du gouvernement absolu de la province lui faisait tout faire pour les aigrir; c'est ce que prouva la révolte des Camisards deux ans après, car la patience humaine et française surtout, même huguenote, a un terme. Si nos gouvernements ne perdaient pas trop souvent de vue cette vérité élémentaire, nous ne verrions pas tant de révolutions. Les condamnées étaient au nombre de vingt et une. Leurs noms n'étant pas dans la *France protestante*, les voici copiés par moi sur l'acte original de condamnation, car ces noms doivent être connus[1] :

Jeanne Durand, des Vans
Cathérine Rességuier, du Pin
Magdeleine Courte Serre
Rose Courte Serre
Isabeau Abauzit, de La Bruguière
Rose Lafont, de Servière
Antoinette Verdier, de Labaume
Alix Bounère
Jeanne Roulle
Alix Bonnier
Suzanne Castanier
Izabeau Bouisson, de Lussan
Claudine Prat, de Lussan
Catherine Boisson, de Fons-sur-Lussan
Marguerite Dumas, de Fons-sur-Lussan
Anne Trinquière, des Plans
Jeanne Clot, Ve de Jean Abauzit, de Saint-Quentin

1. M. Ribard avait aussi relevé seize noms de condamnés aux galères qu'il croyait inédits, mais M. Fonbrune-Berbinau, nous a fait observer qu'ils figuraient sur la liste de la *France protestante* (art. *Fabre*) mais différemment orthographiés :

Antoine Borelly, mangonier (épicier), d'Uzac (n° 368); Jean Lamproux, de Lussan (489); Estienne Roursier (2191); Roustan Guirard (1140); Jacques Sorbiere (1052); Jean Brisun, de Bagnols (453 et 458); Jean Gautier, de la Bruguière (985); Jean Roussier, de la Bruguière (1907); Jean Blavin (269); Jean Pujoula, de Montaren (1749); Jacques Mouline (sans doute le n° 1548); Roustan Servière, de Langlade (1035); Simon Rouvière, de Bagnols (1907); Théodore Miffre facturier (ouvrier en laine), d'Uzès (1491); Simon Guridan, de Lussan (964); Gabriel Laurent, de Lussan (1294). — Le jour où l'on aura exactement orthographiés tous ces noms on aura fait un fameux travail (*Réd.*).

Philippe Nouette, d'Aubussargues
Marguerite Jalabert, de Saint-Hippolyte-de-Caton.
Suzanne Bonet, femme de Pongy, de Gutigues
Marguerite Salles, Veuve de Ribot.

La *France protestante* dit invariablement que les soixante-quinze hommes furent envoyés aux galères par le présidial de Montpellier. *Suum cuique*. Bâville déclare lui-même que c'est lui qui les a condamnés : ne lui contestons pas cette triste gloire (Voir *Bulletin*, t. XV, p. 135, note, et 1889, p. 228). Il y avait une différence entre les deux; on pouvait faire appel au parlement de Toulouse d'une sentence du présidial; ce qui entraînait beaucoup de frais pour l'Etat. On ne le pouvait pas d'une décision de l'intendant. Or, il est connu que contre les protestants Bâville allait toujours au plus court et au plus sévère.

J'ai lu dans l'acte original plusieurs noms autrement que je ne les trouve dans la *France protestante*. J'en citerai trois : *Arnassan* Claude au lieu de *Arnasson*. Il y a encore dans les Cévennes des Arnassan protestants; je n'ai jamais rencontré des Arnasson. — *Jongus* au lieu de *Jonquet* Pierre, de Nîmes. — Michel *Roussieur* au lieu de *Roursière*.

Clément Ribard, pasteur à Cazilhac, Hérault.

LE CULTE DU DÉSERT AUX VANS EN 1734

DÉNONCIATIONS ET CONSEILS CATHOLIQUES

L'histoire de la petite ville des Vans, dans l'Ardèche, a été écrite récemment par M. Marius Tallon, en trois vol. in-8° (Privas, 1884-1888) avec plus d'impartialité qu'il n'en montre à l'égard des Camisards (*Bull.*, 1885, 611; 1887, 414; 1889, 658 et 1890, 153). Le second de ces trois volumes nous intéresse d'une manière particulière parce que M. *T*... y a publié pour la première fois le *Mémoire de ce qui s'est passé de plus remarquable à la ville des Vans... touchant la Religion sous Louis XV*, par le protestant Antoine Charrier. — Voici une des premières pages de ce mémoire : vers 1719 ou 1720[1] les protestants des Vans s'étaient réunis pour la première

1. La date exacte paraît incertaine.

fois depuis 1684, « en corps de société ». Ce fut Pierre Corteis qui prêcha et donna la communion.

Cette assemblée fut composée pour le moins des trois quarts de tout ce qu'il y avoit alors de familles protestantes dans la ville et notamment des plus considérables. Il y eut environ deux cent personnes qui avoient communié au Temple avant la Révocation. Il est plus aisé de penser que de décrire les marques de zèle et de charité qu'on fit paroître dans cette occasion. Les personnes qui étoient en froideur se donnèrent de leur propre mouvement des marques de réconciliation et d'amour fraternel; tous témoignèrent par leurs larmes la joye de revoir au milieu d'eux l'exercice de leur religion malgré les plus rigoureuses deffenses.

Le nombre considérable de personnes qui composoient cette assemblée et l'indiscrétion, qui en est ordinairement la suitte, firent quelle fut découverte dès le lendemain, et qu'on n'en ignora pas jusqu'aux moindres circonstances. Les commandans, peu accoutumés à cette hardiesse, envoyèrent deux compagnies de soldats, qu'on logea chez les protestants pendant deux ans et demi.

Cette rigueur apprit aux Réformés à être plus prudens; on crut devoir se choisir un nombre sur le secret et la prudence desquels on pût compter, et, comme la situation de l'endroit étoit fort dangereuse, on réunit cette Église des Vans à celle de Castagnols[1], de sorte qu'on se rendit de Castagnols et des Vans à un bois de Lauzerre[2] appelé Fau des Armes[3], pour vaquer aux exercices de la piété.

Les consuls et principaux catholiques de la ville ne manquaient pas cependant d'écrire que les protestants s'assembloient toujours, mais plus secrettement qu'auparavant, tellement qu'on a presque toujours continué, du depuis, d'y tenir des troupes.

Depuis ce temps-là, les assemblées ne se firent plus que rarement, dans le territoire de la ville, et avec beaucoup de secret. Les amendes qu'on imposoit contre les enfants qui manquoient de se rendre à la messe, sont la seule chose qui se soit faite remarquer jusqu'en 1734, que la guerre de l'Allemagne et d'Italie commença, à la mort d'Auguste, roi de Pologne.

Les troupes occupées au dehors de la province presque entièrement dégagée, on crut devoir profiter de la circonstance du tems, pour s'assembler plus fréquemment et en plus grand nombre. On découvrit une caverne

1. Castagnols, commune de Vialas, arr. de Florac.
2. Lozère.
3. Aujourd'hui Bois des Armes, à 8 kilom. N.-O. de Concoules.

de montagnes, à environ une heure de chemin de la ville, dans un désert des plus propres pour l'usage des assemblées, et des plus belles qu'on ait vu. Elle étoit d'un espasse à contenir environ trois mille personnes, difficile à trouver et fort commode dans l'intempérie des saisons, — un sol plat et uni, des sièges, une chaire et une espèce de parquet, tout cela formé par la nature, sans aucune autre incommodité que d'en trouver l'ouverture. Au-dessus de cette caverne, est une montagne, élevée en pain de sucre, d'où l'on peut voir aprocher de partout, et, derrière la montagne, un nombre infini de chemins qui ont bien servi dans la suite[1]. Cette caverne fut d'abord dédiée au service de Dieu par une assemblée des plus nombreuses, où M. Claris donna la communion, et on continua de s'y assembler, toutes les fois qu'il arrivoit un ministre ou un proposant. Mais lorsqu'il n'y en avoit point, le Dimanche, on s'assembloit à des métairies plus près de la ville, où un lecteur faisoit la lecture d'un sermon et les prières de l'ordinaire, ce qu'on a appelé depuis sociétés.

On voit comment ce huguenot, obligé par le clergé de se cacher comme un criminel pour adorer Dieu, parle des catholiques. M. Tallon reconnaît qu'il écrit « simplement, sans prétention aucune et d'une manière à peu près impartiale ». Cet *à peu près* est évidemment placé ici pour se conformer à l'opinion catholique qui traite de suspect tout ce qu'elle n'a pas inspiré.

Dans le Document qui suit et dont l'original est aux Archives des Affaires étrangères (*France* 1645, fol. 322-325) on va voir maintenant l'impartialité et la charité qui animaient les catholiques des Vans. Ces dénonciations sont anonymes, comme il convient à ce genre de littérature, mais il n'est pas impossible de deviner qui les a provoquées. On remarquera aussi le renseignement intéressant qu'elles fournissent sur le courageux apôtre du désert Pierre Corteiz.

N. Weiss.

Mémoire sur tout ce qui s'est passé dans la ville des Vans, diocèze d'Uzès, depuis le mois de mars 1734 *jusqu'à la fin de may suivant.*

Pour donner une idée de cette ville et de son voisinage on sçaura qu'elle est composée de deux cent cinquante feux dont la moitié sont N. C. et les

1. La *Baoumo des Iganaous*, ou Grotte des huguenots, située entre les Vans et le hameau de Pigère, dans une propriété Nadal, de Banne. Le « pain de sucre » est la montagne de Bannelle.

principaux et plus obstinez qu'à Genève, qu'elle est environnée de paroisses catoliques à la réserve d'une partie du celles de Naves et de Chambonas où il y a près de soixante feux N. C.

Dans cette ville il y a le sieur Louis Dupuy qui est comme le ministre et l'agent des religionnaires, auquel tous les autres répondent; celui cy reçoit tous les ministres et gens envoiez des païs étrangers, il va tous les ans rendre compte de sa mission au païs étranger, c'est le bruit commun.

Celui là a ses compagnons ou lieutenants qui sont les nommés Charrier notaire son beau-frère, Louis Merle boulanger, Jaques Domergue chandelier, Jaques Roure marchand, Pierre et Jaques Labondez frères; ceux cy gouvernent tous les autres et donnent les ordres qu'ils reçoivent du sieur Dupuis[1].

. Le sieur André Rivière qui a servi longtemps, a soin des armes, on prétend qu'il a un magasin d'armes à une métairie qu'il a aux assions dans le diocèse de Viviers, et chez lui. Dans le mois de mars dernier il y eut plusieurs ministres dans la ville des Vans, où l'on fit des assemblées publiquement, tant dans la ville qu'au dehors, où il y avait plus de six cents personnes; les endroits sont au jardin du dit Charrier appelé Pichaline, aux Armes[2] dépendant des Vans, chez le nommé Roche dit Musi, à la métayrie du dit Domergue appelée la Baume. Il y a deux ministres, entre autres l'un d'une grande taille, maigre, visage long et l'autre petit, qui s'appelle Cortès qui est originaire de Viala en Cévennes, qui prêchèrent et donnèrent la Cène.

Les Religionnaires se flattent si fort d'avoir liberté de conscience et d'élever des temples, que presque dans toutes les villes du Languedoc il y a des ministres qui font la fonction de Maîtres, qui apprennent à la jeunesse le plain-chant pour chanter les psaumes. Il y en a un actuellement aux Vans qui élève la jeunesse, soit pour le plain-chant soit pour la religion calviniste, qui va de maison en maison, où la jeunesse se trouve à l'heure convenue, ou au jardin du dit Charrier où il y a une chaire pour prêcher et chez Marion Vernède demeurant vis à vis le dit Merle boulanger, laquelle a un bastard qui est des plus mauvais, et l'espion du dit Dupuy auquel il raporte tout ce qui se passe en ville. Il est logé chez le nommé Pierre Roure chirurgien, la maison duquel est à la rue droite à main gauche en descendant à la place, elle a été blanchie nouvellement, il a sa boutique à la place sous la maison de la dame Delze.

Le procédé des N. C. qui parlent hardiment, donne lieu à craindre;

1. Ce sont évidemment les anciens qui avaient été établis lors de la reconstitution de cette Église secrète.

2. C'est le « Fau des armes ».

comme les portes de la ville étoient hors d'état de pouvoir servir, d'abord le sieur Chalmeton juge, fut prendre une délibération pour les faire acomoder et metre en état. On se pourvut devant Mgr l'intendant qui donna son ordonnance conforme à la demande. Et à présent qne ces portes sont acomodées, on les laisse ouvertes ; le premier Consul qui est originairement N. C. et qui fait semblant d'être catholique, diffère à les faire fermer, ce qui seroit très nécessaire, et surtout la porte de derrière que ledit Louis Dupuy a à sa maison, par où les ministres et autres N. C. entrent et sortent. Il conviendroit qu'il y eût des ordres pour la faire murer.

Tout ce qui vient d'être dit donna lieu au sieur Chalmeton juge d'envoier secrètement à Alais le sieur Cade second Consul à ses frais et dépens, qui est un homme secret et de confiance à lui affidé, pour donner avis à M. d'Iverny en la personne de M. l'abbé Maurin, aumônier du fort d'Alais, de tout ce qui s'étoit passé, avec un mémoire en détail, n'ayant pas osé en écrire à Mgr l'intendant ni à M. d'Iverny, parce que les N. C. ont des espions qui découvrent tout ; voilà pourquoi on n'ose rien écrire de peur de n'être la victime[1].

Si le Roy n'a pas la précaution d'avoir dans chaque ville où il y a des N. C., des espions secrets et de confiance pour informer la Cour de tout ce qui se pasera, il est à craindre qu'il n'arrive quelque chose de fâcheux, parce qu'ils voient qu'il n'y a point de troupes dans la province pour les empêcher, et eux-mêmes disent ouvertement qu'entre cy et la Saint-Barthélemy prochaine on verra bien de choses. Personne n'ose écrire à ceux qui gouvernent la province, là-dessus.

Le nommé Cortès ministre, duquel il a été parlé cy devant (la teste duquel étoit au prix de 100 pistoles, disoit-on) a eu le secret d'obtenir de Mgr l'intendant, sur l'avis de M. Prat son subdélégué, une ordonnance qui lui permet de vendre son bien, ce qu'il a fait au nommé Jean Pierre Vieljus pour 787 francs, quoyqu'il vaille plus de 3,000 francs, ce qui fait voir que les N. C. parviennent à tout ce qu'ils veulent avec de l'argent[2].

Pour mettre cette ville en seureté, il conviendroit d'éloigner les chefs des N. C. qui sont lesdits Louis Dupuy, Charrier, Merle, Jaques et Pierre Roure et les Lahondès frères, et y envoyer des troupes ou faire des bourgeoisies des villages qui l'environnent, pour veiller à ce qui se passeroit, et donner main forte, et commandées par des officiers bons catholiques. . . . .

1. Quel courage l'auteur anonyme de ces lignes n'a-t-il pas déployé en les écrivant !

2. Ainsi Corteiz sacrifie les trois quarts de sa fortune et on l'accuse de *parvenir à tout ce qu'il veut!!!*

Il y a près d'un mois et demi qu'il se fit une assemblée où il y avoit environ six cents personnes qui furent se rafraîchir chez ledit Jacques Roure qui reste hors la ville, où il y avoit des vignerons catholiques du lieu de Brahic, qui entendirent tout ce qu'on disoit, lesquels aiant eu peur ils s'en allèrent au point du jour, mais auparavant ils furent voir M. le curé des Vans pour lui dire ce qui s'étoit passé, qui fut épouvanté et en écrivit à M. Bernard commandant au Pont-Saint-Esprit.

On assure qu'il passe dans la nuit beaucoup de gens N. C. qui viennent du Vivarés et qui vont dans les Cévennes. Il y a des habitans des faux-bourgs qui les virent passer, ce qui fait craindre qu'il n'arrive quelque sédition ; comme les catholiques de ces cantons et de la ville ont été désarmés, il seroit très nécessaire de les faire armer et faire désarmer de nouveau tous les N. C. des Vans, mais pour cela il faudroit prendre les précautions convenables ; il y en a qui se font gloire d'aller à la chasse, et de faire voir leurs fusils, et surtout le sieur Delor fils, Charrier et Domergue.

La politique des N. C. est de faire leur cour à la noblesse catholique. Il y a aux Vans deux dames, Mme Delze et Mme de Villefort, chez qui les principaux vont souvent pour voir ce qui se passe, afin qu'elles ne leur soient pas contraires.

La cloche du temple des N. C. est encore à sa place ; le sieur de Chalmeton juge, avoit pris des précautions pour la faire placer au clocher de l'église, mais les N. C., instruits de cela par les enchères qui ont été faites, ont dit hautement bien des choses qu'on a fait semblant d'ignorer à cause de la situation du temps ; on attendra un temps plus favorable pour exécuter le projet qui avoit été fait.

Extrait d'une lettre écrite à M. le duc d'Usèz, en date aux Vans le 13 *juin* 1734

J'ai eu l'honneur de vous envoyer le mémoire que vous souhaitiez le 11 du courant ; il y a eu du depuis une assemblée à la métairie du s^r^ Mathieu Delort située dans la paroisse de Naves apellée Palheironne, de tous les N. C. de cette ville et des environs pour se préparer à recevoi la cène qu'ils ont prise cette nuit dernière au même endroit, de la main du ministre qui est actuellement ici qui aprend le plein chant à la jeunesse pour chanter les pseaumes. Il ne loge plus chez le nommé Roure chirurgien, il est à présent ches Marion Vernède, à la rue de la Fabrerie, vis à vis Merle boulanger. Si Sa Majesté ne prend le parti d'éloigner les chefs, de faire raser les lieux où les assemblées se font, on n'en viendra pas à bout, on est plus méchant que jamais, et il faut que les catholiques filent doux par force.

Extrait d'une lettre écrite à M. le duc d'Usèz, en date de Robiac du 12 juin 1734.

Comme nous vous regardons dans cette province comme le chef et que nous sçavons le zèle que vous avez pour le Roy et nostre religion, j'ai cru en confiance vous devoir donner des avis qui regardent l'Etat, afin que vous en fassiez part à la Cour si vous le jugez à propos, pour prévenir des suites fâcheuses.

J'aurai donc l'honneur de vous dire, Monseigneur, que les religionnaires font grand bruit dans ce canton, qu'ils s'assemblent publiquement, qu'ils prèchent ouvertement, dans lesquels discours ils comparent l'Eglise à une Babilone, et notre Roy à un cruel Hérode, et chantent des chansons dans ces termes. Ils nous ont menacé depuis le commencement de la guerre de se soulever et prendre les armes, et nous croyons que n'eût été la crainte qu'ils ont des catholiques, ils auroient déjà fait leur soulèvement, voiant la province sans troupes, et aujourd'huy que le Roy veut exiger le dixième dans son Royaume, ils tâchent d'inspirer aux catholiques de s'unir avec eux pour en empêcher l'exécution, demandant chacun à son particulier sa liberté. Ce motif est fort engageant pour les deux partis et l'on craint fort qu'il n'arrive quelques désordres. Nous sçavons seurement qu'il est venu du païs étranger plusieurs ministres ou prédicants dans les Cevennes, munis de livres et des armes, et qu'on n'atend que le moment favorable pour faire le coup.

Voilà les avis que j'ai à vous donner pour vous marquer la considération que j'ai pour vous, et l'atachement fidèle que j'ai pour sa Majesté.

MÉLANGES

LE GRIMOIRE DU R. P. COTON

CHRONIQUE PARISIENNE ET BIEN AUTHENTIQUE DE L'AN 1605.

> « Le P. Coton (dit le président Gramond, *Hist. Galliæ*, p. 678) étoit l'orateur le plus éloquent de son siècle, le religieux le plus désintéressé, le plus modeste. Il conserva toute sa vertu au milieu de la contagion de la Cour. **C'étoit un lis entre les épines.** Il étoit très savant et sa conscience ne le cédoit qu'a sa saintoté. »

Vœ illi... « Malheur à celui par qui le scandale arrive! »

Un gros scandale arriva à Paris, en septembre 1605, par le fait du

Révérend Père Coton[1], le confesseur du Roi Très-Chrétien et le très *bon ami* (comme chacun sait!) des Huguenots, auxquels il voulait beaucoup de bien et rendait incessamment toutes sortes de *bons* offices. Or, comme « tout mauvais cas est niable », selon le vieux dicton (que les Jésuites auraient inventé, s'ils ne l'avaient trouvé tout fait, à leur usage), les bons Pères nièrent, ils nièrent impudemment (*impudentissimè*, comme dit Pascal) la chose la plus positivement avérée. Et, malgré tous les témoignages les plus précis et les plus concordants, ils la nient encore aujourd'hui. — Voir au tome II de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. Augustin et Aloïs de Backer (Liège, 1854, gr. in-8). — Voir surtout les *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus du temps du P. Coton*, par le P. Prat (Lyon 1876-78, 5 vol. in-8, au tome II, p. 414).

Il n'est donc pas sans intérêt de mettre en lumière ce curieux et amusant incident historique, qui défraya la cour et la ville, et auquel se trouvèrent mêlées plusieurs des notabilités du parti huguenot. Nous acquitterons, en ce faisant, une promesse déjà bien ancienne (elle date de 1854); car c'est en nous occupant jadis de Daniel Chamier, et au cours de nos premières recherches sur le grand

1. Lorsque le Père Coton rencontra Chamier à Fontainebleau, le 18 nov. 1607, il le salua fort poliment et lui dit aussitôt d'un ton mielleux: *Eh! bien, avez-vous vu le Roy?... Je ne luy ay jamais parlé de vous qu'en bien!* — A quoi Chamier répond : *Je le crois!*

C'était un jésuite accompli, tout plein de douceur papelarde et sucrée, comme dit l'*Estoile*; le fourbe par excellence et l'intrigue en personne. Il s'était faufilé dans l'esprit du roi, avec l'aide de ce vil courtisan, l'ancien marmiton et fameux entremetteur éhonté La Varenne, celui qui était à la tête de ces gens à tout faire que flétrit le duc de Saint-Simon en les appelant les *fouille-au-pot de la cuisine d'Henri IV* (*Mém.*, chap. 366).

C'est au zèle et au crédit du Père Coton que les Jésuites ont dû la démolition de la Pyramide du Palais, leur rétablissement en France, l'érection de leur collège de Clermont à Paris et de tant d'autres collèges, en un mot toutes ces faveurs royales qui ne préservèrent pas le roi Henri et dont les conséquences furent ensuite si funestes à ses successeurs et à la France.

« Quel crêve-cœur étoit-ce, dit l'*Anticoton*, de voir un chétif Jésuite assiége « l'esprit du Roy et estre, par manière de dire, pendu à sa ceinture, pendant « que ceux qui lui ont faict de grands services avoient beaucoup de peine d'en « approcher!... » A quoi tout cela devait-il, hélas! aboutir? « Le feu Roy, qui « n'avoit jamais eu peur en guerre, avoit peur de ceux-là en paix. M. de Sully « est tesmoin que, dissuadant au Roy le rappel des Jésuites, le Roy lui respondit « *Asseurez moy donc ma vie* ». (*Ibid.*)

antagoniste du P. Coton, que nous avions fait la rencontre de cette singulière aventure du Révérend Père et que nous nous étions proposé de l'étudier en détail, avec textes complets à l'appui [1]. Dans notre volume contenant le Voyage de Chamier à la Cour en 1607 et sa Biographie (1858, in-8°, p. 294), nous consacrâmes une note de l'Appendice à ce qui concernait spécialement le ministre Chamier, mis nominativement en cause par le P. Coton [2]. Des investigations et découvertes ultérieures (car nous n'avons jamais perdu de vue cet excellent P. Coton et son dossier) vont nous permettre d'exposer ici l'affaire en son entier, avec toutes ses phases et toutes ses évidences.

Un passage du *Journal de l'Estoile*, à la date de septembre 1605, avait appelé tout d'abord notre attention sur l'aventure dont il s'agit.

« Le grimoire du Père Cotton fut mis, dit L'Estoile, en ce temps, sur « les rangs [c'est-à-dire sur le tapis] à Paris, où il servoit de devis et « entretien ordinaire aux compagnies. C'estoit un escrit de sa main, qui « tomba par mesgarde entre les mains de quelqu'un qui ne l'aimoit pas, « ni ceux de sa Société, et en fit courir des copies partout. Il contenoit « soixante-et-onze demandes, par articles, qui s'adressoient à quelque « Démon, ou grimoire. Et y en avoit de fort plaisans. Il commence : *Per « merita sancti Petri apostoli, sancti Pauli, sanctæ Priscæ Virginis « et martyris, sanctorum Moïsi et Ammonii militum*, etc., etc. »

Voilà tout ce que dit l'*Estoile* de ce « *grimôire* du Père Coton » qu'il qualifie aussi de « *diablerie* jésuistique [3] ».

Qu'était-ce donc que ce grimoire, cette diablerie? Qu'étaient-ce que ces demandes adressées au Démon et précédées de cette étrange

1. *Henri IV et le ministre Daniel Chamier...* Paris, 1854, in-8°, p. 64.

2. « Nous en ferons peut-être quelque jour une étude plus complète », disions-nous dans cette note, à la page 297.

3. Le mot de Grimoire, ici employé par l'Estoile, est en effet le mot technique. On connaît « *le Grand Grimoire*, avec la grande Clavicule de Salomon et la « Magie noire, ou les Forces infernales du grand Agrippa, pour découvrir tous « les trésors cachés et se faire obéir de tous les esprits ; suivi de tous les Arts « magiques ». (*S. l. n. d.*, in-12.)

Il y a aussi « le *Grimoire* du pape Honorius III, *pour les conjurations contre les Esprits* de ténèbres », publié à Rome. C'est un manuel pratique pour les exorciseurs.

Ramas de niaiseries et de sottises, léguées par le moyen âge!

invocation aux saints? Quel était ce « quelqu'un » entre les mains de qui elles étaient tombées par mégarde, et qui, n'aimant pas Coton ni les disciples de Loyola, en avait fait courir des copies partout? — Sur tous ces points nous eûmes la satisfaction d'être bientôt successivement renseigné par des contemporains dignes de foi.

Citons en première ligne le grave historien de Thou : il « auroit « voulu se dispenser de rapporter dans son livre une chose qui sem- « ble n'être qu'une ridicule jonglerie; mais, dit-il, elle occupa trop « les esprits pour pouvoir être passée sous silence[1] ». Voici le résumé qu'il en donne :

« Une pauvre fille nommée Adrienne du Fresne, native du village de « Gerbigny, à deux lieues d'Amiens, étoit venue à Paris, rendez-vous « général des curiosités et phénomènes en tout genre. Elle étoit logée « dans la rue des Bernardins, et on l'y faisoit voir comme une fille pos- « sédée du démon. On la menoit souvent à Saint-Victor, abbaye célèbre « dans le fauxbourg qui est proche de ce quartier. Elle ne faisoit pas « moins de bruit, qu'en avoit fait Marthe Brossier; et pendant deux mois « la malice de la fille, ou du démon, exerça la curiosité de toutes sortes « de gens qui la venoient visiter.

« De ce nombre fut Pierre Coton, jésuite, qui ne se flatta de rien moins « que de faire désemparer l'esprit immonde. Mais il voulut en tirer parti « auparavant ; et comme il avoit un esprit curieux et étendu qui em- « brassoit tout, il prétendit s'éclaircir par Adrienne, ou par le démon, « de bien des articles qu'il désespéroit de pouvoir apprendre d'ailleurs. « Pour cet effet, il avoit emprunté d'un de ses amis, homme sçavant et « pieux, le livre des exorcismes ; et, pour soulager sa mémoire, il y avoit « ajouté en latin, de sa propre main, une table des questions qu'il vou- « loit faire. Après l'exorcisme, il rendit le livre à son ami, sans songer à « en ôter la table. Celui-ci, qui ne connoissoit pas l'écriture de Coton et « qui ne le croyoit pas auteur de cette liste ridicule, la donna à un autre « ami, et, après avoir passé par bien des mains, elle tomba enfin dans « celles du marquis de Rosni, qui en fit part au Roi. »

Interrogeons à son tour le marquis de Rosni, c'est-à-dire Sully. Voici ce qu'on lit au 5e chapitre du tome III de ses *Mémoires*. On sait quelle forme bizarre ce grand homme d'État a donnée à ce qu'il

1. Piget hic addere rem in specie ludicram, quæ tamen, quia in varios sermones incurrit, omitti non potuit (*Hist. univ.*, lib. CXXXII, § 13).

a intitulé les *Œconomies Royales.* Ce sont ses secrétaires qui tiennent la plume et qui lui racontent minutieusement sa vie.

« A vostre retour à Paris, — lui disent donc ses secrétaires, — « M. Gillot, conseiller au Parlement, vous vint voir, et vous dit qu'ayant « presté un certain livre au Père Coton dès l'année 1603, il ne l'avoit « jamais pu retirer, jusques il y avoit environ quinze jours qu'il y avoit « envoyé un homme exprès, avec charge de ne bouger d'auprès de luy « qu'il ne le luy eust rendu. Auquel l'ayant baillé, il avoit trouvé dedans « un mémoire, à son avis escrit de la main dudit Père Coton, qu'il avoit « jugé de conséquence, pour estre des Questions, qu'il désignoit [avoit « dessein] de faire au Diable, de plusieurs choses non permises, et les « autres fort ridicules et impertinentes. Lequel mémoire il vous avoit « apporté, tant pour la confiance qu'il avoit que vous ne diriez point « qu'il vous l'eust mis entre les mains et pour juger ce qu'il en falloit faire, « que pour comparer l'écriture à des lettres qu'il sçavoit bien que vous « aviez de luy. Avec trois ou quatre desquelles ayant esté confronté, il « ne demeura nul doute qu'il n'eust escrit de sa main le susdit mémoire « de questions. Lesquelles, ayant esté mises du latin en françois, estoient « telles que s'ensuit :

« *Par les mérites de Saint Pierre et Saint Paul, apostres, de Sainte* « *Prisce, vierge et martyre, des Saints Moyse et Ammon, gendarmes* « *martyrs, de Saint Antenogene, martyr et théologien, de Saint Vo-* « *lusian, évesque de Tours, de Saint Léobard, reclus, et Sainte Libé-* « *rate, vierge...* » (Suivent les questions que nous donnerons ci-après).

Ainsi, c'est au conseiller Jacques Gillot (celui-là même qui a le grand honneur d'avoir été un des collaborateurs de l'immortelle *Satyre Ménippée*) que le Père Coton avait emprunté un manuel d'exorcismes pour se préparer à questionner le Diable, l'Esprit immonde, comme on disait alors communément[1]. Le bon Père ayant oublié de rendre ce volume, Gillot le réclama à plusieurs reprises, après environ deux ans écoulés, et il se trouva que notre emprunteur, en s'exécutant enfin, avait négligé de retirer dudit volume une

1. Un charlatan disoit en plein marché
Qu'il montreroit le Diable à tout le monde.
Si, n'y en eust, tant fust-il empêché,
Qui ne courust pour voir l'*Esprit immonde.*
(*Epigr. de Melin de Saint-Gelais.*)

liste de notes, en forme de Questions, rédigées par lui, et qui étaient passablement compromettantes. Gillot crut de bonne guerre de communiquer cette pièce autographe à Sully, et tous deux reconnurent qu'il ne pouvait y avoir le moindre doute sur son authenticité.

La chose était trop piquante, trop topique, pour que Sully ne s'empressât pas de la porter à la connaissance du Roi, son cher maître et compère. Il est permis de penser que tous deux en firent volontiers, tout d'abord, de bonnes gorges chaudes aux dépens de ce pauvre benêt de Père Coton. Mais l'examen des Questions, qui dénotaient une curiosité plus qu'irrévérentieuse, et parfois plus que malsaine, fit songer à Sa Majesté que l'affaire avait aussi un côté scandaleux qui pouvait n'être pas sans danger. En conséquence, il recommanda à Sully de faire en sorte qu'elle fût *étouffée*, ainsi que l'affirme De Thou.

D'autre part, comme une des questions téméraires du jésuite portait sur le moyen de convertir le Roi, la Reine, et le Royaume d'Angleterre, et que l'on s'en était plaint outre-Manche, il adressa à son ambassadeur à Londres, M. de Beaumont, le 9 octobre 1605, une dépêche où on lit :

« ...Quant à la plaincte qu'il vous a faiste du Père Coton, dites-luy hardiment qu'elle est sans fondement et raison ; car premièrement ledict Coton n'a oncques faict les demandes et interrogations que l'on luy a faussement imposées, et artificieusement publiées pour le desservir et le surcharger d'envie et de blasme. Je ne doute pas que ledit Coton ne désire la conversion dudit Roy à la religion catholique ; mais il sait mieux que nul autre qu'il ne faut pas attendre un si bon effet d'un si mauvais maistre et ouvrier qu'est le Diable. » (Comme on reconnaît bien, dans cette phrase gasconne, le madré monarque !)

« ...Je sçay que l'on a publié et faict courir des articles que l'on a attribués au Père Coton, qui contenoient infinies curiosités, aucunes desquelles, comme elles sont indignes de sa profession, aussy ont-elles esté inventées aussi malicieusement que sottement à l'effect susdict : et se descouvre tous les jours que chascun les amplifie à mesure qu'il les transcrit. Priez donc ledict Roy mon frère d'avoir meilleure opinion de la doctrine et des moyens dudict Père Coton, que ne veulent la luy imprimer les auteurs de la publication desdicts articles, adjoutant que ce seroit faire tort à mon jugement, comme à l'innocence dudict Coton, s'il croyoit qu'il eust forgé et faict lesdites interrogations »

Que voilà bien cette diplomatie qui consiste à déguiser sans cesse la vérité, en sorte que le mot démenti *officiel* est devenu si souvent synonyme de démenti *mensonger !* Henri IV et Sully purent-ils se regarder sans rire le jour où le premier dit à son ministre : « Je « vous assure, et me pouvez croire, car *je ne suis point menteur*, « surtout aux choses de conséquence. » C'est Sully qui rapporte cette parole de son roi, et précisément à l'an 1605 (*Œcon. roy.*, t. II, p. 563).

Malheureusement, l'affaire n'avait pu être étouffée. Elle s'était vite ébruitée, par des confidences faites de proche en proche, et il ne fut bientôt plus question, dans les compagnies, que des « Questions du Père Coton », de l'interrogatoire en règle qu'il avait fait subir à l'Esprit immonde d'une possédée, au monastère de Saint-Victor. C'était pain bénit ! On en causait tout bas à l'oreille, on en colportait des copies ou des imprimés plus ou moins corrects[1], que l'on avait pu se procurer, insistant naturellement sur les points qui prenaient la proportion d'énormités et faisaient jeter les hauts cris ! Et puis des commentaires et des gloses sans fin. Et les correspondances allaient aussi leur train, témoin ce fragment d'une lettre de Casaubon à Scaliger, en date du 5 des kal. d'oct. 1605 :

« Vous avez sans doute reçu la liste des Questions qu'a posées à « l'Esprit immonde celui qui se nomme Γωσσυπίος[2]. Notre ami *Biturix*[3] « vous a écrit récemment cette histoire et vous a en même temps envoyé « une copie de ces Questions. N'ayez aucun doute à ce sujet : j'en ai, de « mes propres yeux, vu l'*autographe* chez Gillot, et l'auteur n'a pu

1. Il en fut fait un imprimé, en placard in-folio, dont nous avons trouvé un exemplaire dans la collection Du Puy, à la Bibliothèque nationale, tome LXXIV. A la suite se trouvent six textes latins condamnant les agissements du P. Coton. Ils sont tirés : du Deutéronome XVII, 9 ; de l'Apologétique de Tertullien ; de Paulus, J.-C. ; de Julius Firmicus ; de saint Thomas ; de saint Augustin, *Conf.* lib. XI, cap. 12.

2. *Gossipium* signifie *coton*. C'est par ce mot latin grécisé que Casaubon et Scaliger désignent plaisamment le jésuite dans leurs lettres. Ὁ τοῦ Γωσσυπίου ἐπωνύμος... (*Epist.* 472, *Casaub.*) Ailleurs, *Gossypieponymus*. Et dans une lettre française de Scaliger : *le Père Gossyp.* (Épitr. franç. à Scaliger, 1627, in-8, p. 416. Voir aussi deux lettres de Gillot, pp. 422 et 424).

3. *Biturix* est le nom latin de *Bourges*. Nous ne savons qui a pu être ici désigné sous ce nom de ville. Colomiès a omis de le dire dans la clé des Lettres de Casaubon qui figure parmi ses *Opuscula*.

« faire autrement que de confesser le fait chez De Thou. Je pourrais là-
« dessus vous en dire beaucoup plus long, et vous en seriez étonné,
« voire même confondu, s'il n'était préférable d'abandonner une telle
« ordure à l'oubli[1]. » (*Epist.*, 472.)

Gillot lui-même écrivit aussi à Scaliger (de Paris, 8 déc. 1605):

« Je crois que l'on vous aura faict part des Questions du Père Coton,
« faictes par luy à une prétendue démoniaque. L'on m'a assuré que vous
« en avez la copie, mais je crains tant que l'on y ait omis ou altéré
« quelque mot, ou ligne, que sitost que j'auray recouvré l'original escrit
« de sa main, que j'ai presté à un personnage dont je ne puis les tirer
« encores, je vous l'envoyerai fidèlement. Cet original, je vous le garantis.
« Il est par miracle tombé entre mes mains, et je vous advise que l'on
« se doubte bien, voires on s'assure que je l'ay, et si, l'on ne le demande
« point. Il [le P. Coton] a fort pressé pour le lui rendre, mais en vain :
« j'espère bien m'en défendre. Vous aurez plaisir à voir explication de
« quelques choses qu'il pense que nous n'ayons pas entendu... »

Une autre lettre du même Gillot à Scaliger (sans date) contient les mêmes assurances :

« Je crois que je ne vous ai pas escrit depuis que la consultation faicte
« par le Père Coton avec le Diable est tombée miraculeusement entre mes
« mains, escrite de sa main, et qu'il ne peut desnier. J'attends à vous en
« envoyer une copie fort véritable, avec l'histoire aussi véritable. Tout a
« esté ici bien cogneu et vérifié. Il [le P. Coton] s'en est remué, *sed*
« *frustra*. Il s'en est plaint au Roy, a fait tout ce qui se peut pour ravoir
« l'original. Jusques ici, par silence ou négligence, il n'a rien profité. »

Il paraît pourtant que Scaliger avait d'abord cru à une mystification, à une drôlerie, tant la chose lui avait paru énorme, car Casaubon lui écrit encore (de Paris, kal. d'avril 1606) :

« Comment se peut-il que vous ayez hésité à croire ce qui vous a été
« mandé au sujet du colloque de *Gossypieponymus* avec l'Esprit im-
« monde? Je m'assurais que vous teniez toujours pour vraies les choses
« que je vous écrivais avec certitude. Ne vous ai-je pas dit que j'ai vu,

1. Un passage du *Sclaigerana* montre que Scaliger avait bien reçu cette lettre : « M. Casaubon m'a escrit avoir veu les demandes de Coton chez le Président De Thou, qui les avoit reçues d'un sorboniste. Il les montra à Coton et luy demanda si cela estoit vray : *qui annuit, et probabat actum suum.* »

« de mes yeux, vu la pièce *autographe !* Rien donc de plus véritable, de
« plus certain. » (*Epist.* 498.)

La fâcheuse nouvelle s'étant ainsi rapidement répandue partout, et ayant, comme on le voit, des garants irrécusables, le cas devenait fort embarrassant. D'autant plus que Coton avait commencé par avouer et même voulu justifier son étrange action. Que faire alors? Mettre en pratique la maxime que les politiques et les disciples de Loyola s'accordent à reconnaître comme la seule à suivre et comme souveraine en pareille occurrence. Nier, nier officiellement, nier hardiment, effrontément, *jesuitica fronte*, comme on disait alors.

C'est ce que fit le Père Coton. « Il se trouva réduit (nous dit l'éditeur des *Lettres missives de Henri IV*, Berger de Xivrey) à nier une chose dont la découverte nuisait à sa réputation d'homme d'esprit. » — Dès lors avait ainsi commencé à se réaliser le mot de Scaliger : « Un jour les Jésuites *nieront* que Coton ait demandé au Diable... Et cela est [pourtant] fort *véritable !* » (*Scaligerana.*)

Quant au roi, lorsqu'il vit que le mal était fait et qu'il fallait en prendre son parti, « il affecta, nous dit De Thou, de traiter la chose de bagatelle, qnoiqu'au fond il en fût très vivement contrarié ». Et tout le premier il trouva bon que l'on *déniât* la vérité, qu'on la déniât *hardiment,* ainsi qu'il l'écrivit à M. de Beaumont.

Raison de plus pour que ce gros scandale occupât davantage encore les esprits et pour que cette actualité de la fin de 1605 s'éternisât. Le Questionnaire Cotonien, quatre ans après, n'était donc pas encore, tant s'en faut, dans les oubliettes. La preuve en est cette lettre de Fra Paolo Sarpi, le célèbre moine vénitien, à Jacques Gillot, laquelle est datée du 8 décembre 1609 : « J'ai vu avec plaisir les Questions du Père Coton. C'est la marque d'un esprit faible et léger. Je l'avais d'abord cru plus sérieux. Il y a ici [à Venise] un ami de la Compagnie de Jésus qui songe à les traduire en italien et à les publier. »

C'est aussi à cette même date de 1609 (octobre) que l'*Estoile* reparle de l'affaire :

« M. Du Puy m'a donné les Questions du Père Coton, ou Grimoire,
« fidèlement extraites de l'original, amendées et corrigées sur iceluy, et
« beaucoup plus correctes que celles qui courent, dont j'ay une copie
« entre mes papiers. Mais surtout est notable, et très digne d'estre

« recueillie, la lettre mise au commencement. Laquelle ayant été prestée « à M. de Sully par M. Gillot, ne luy a esté possible, depuis, de la retirer, « s'excusant de la volonté du Roy, qui lui avoit commandé de la garder « avec les susdites Questions. Aussi est-ce une pièce de service et non « vulgaire. »

Remarquons en passant que Sully détenait toujours l'autographe de Coton, *par ordre du Roi*, pour aider ainsi aux dénégations, dont personne d'ailleurs ne croyait un traître mot, chacun sachant parfaitement à quoi s'en tenir[1].

Venons-en maintenant au corps du délit, à la pièce même qu'avait libellée, de sa main, ce malheureux Père Coton.

Elle a été imprimée avec traduction française, en 1612[2]. C'est la seconde partie d'une plaquette in-8, de 40 pages, sans nom de lieu ni d'auteur, intitulée :

« Epistre escrite du temps du roy Philippe-le-Bel, contre les usurpations « de Boniface VIII. Traduite du latin en français, adressée au cardinal « Bellarmin pour servir de response à son traicté de la puissance du Pape « ès choses temporelles. Avec le texte latin. Et *les Questions proposées au « Diable par P. Coton, de la Société de Jésus, traduites en françois, avec « le texte latin*. M.D.C.XII. »

Jacques de Bongars, l'habile et savant diplomate, n'a pas caché que cette publication avait été faite par ses soins[3].

1. Voir aussi le fameux *Anticoton*, de 1610, au chap. III. *Le Fléau d'Aristogiton*, petite plaquette, qui n'est qu'une chétive et piteuse réponse à l'*Anticoton*, ne contient qu'un pauvre petit mot honteux sur cette affaire chatouilleuse. En somme, les Jésuites, tout en niant la chose, éprouvaient un cruel embarras et l'on voyait bien qu'ils *mangeaient des pois chauds* en en parlant.

2. En décembre 1611 venait d'être plaidé à la Grand'Chambre, le retentissant procès de l'Université contre les Jésuites, et on y avait de nouveau parlé des *interrogations du P. Coton au Diable*. Me La Martelière, pour l'Université, et Me de Montholon, avocat des Jésuites, échangèrent alors des aménités, dans leurs bruyantes plaidoiries, sur « ce que l'on avait *blasphémé* le P. Coton d'avoir fait des curieuses demandes à Adrienne, possédée d'un esprit malin ». (Voir le *Mercure franç.* de 1612, p. 366). C'était donc un nouveau regain d'actualité, qui motiva bien l'impression du livret de Bongars.

3. « Ce fut Bongars qui fit imprimer les Questions que le Jésuite Coton avait dressées pour être faites au Diable. » (Bayle.) Il le déclara lui-même à Coton.
Le père Coton s'était plaint de ce qu'on avait grossi la liste de ses Questions jusques à trente, même jusques à quarante, cinquante, soixante, etc., et il en

Mais comprend-on qu'en la mentionnant, à l'article *Coton*, dans leur « Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus » (Liège 1854, t. II, page 156), les Pères Auguste et Aloïs de Backer ont osé ajouter cette note : ÉCRIT SUPPOSÉ (!!). — C'est là ce qu'on peut appeler un comble, n'est-ce pas? Mais Scaliger ne l'avait-il pas prédit : « Un jour les Jésuites nieront... » Ces gens-là nient la lumière en plein midi !

De cette plaquette rarissime nous avons trouvé un exemplaire à la Bibliothèque nationale (Département des Imprimés, coté L *b*, 20, 1). En tête des Questions, Bongars a reproduit la piquante « lettre », ou notice préliminaire, à laquelle on a vu que l'Estoile attachait tant de prix.

Ce qui nous frappe, en faisant cette transcription, c'est que le lecteur va peut-être être déçu dans son attente et éprouver un sentiment analogue à celui de Fra Paolo Sarpi; c'est-à-dire qu'il va être bien étonné sans doute de la *légèreté*, disons de la *niaiserie* du pauvre Père Coton! A part quelques questions plus ou moins impertinentes et condamnables, sa curiosité, est, en vérité, celle d'un parfait imbécile. N'est-ce pas d'ailleurs un peu le cas de tous les exorciseurs, tourneurs de tables et amateurs de magie, blanche ou noire? Le plus curieux, c'est que le dévot jésuite formule de la sorte ses demandes au Diable : « *Ce que Dieu veut que je sache...* » (*Quid Deus me*

concluait que le tout était l'ouvrage de la calomnie. Mais le professeur de Genève Bénédict Turretin lui répondit (dans sa *Rechûte du Jésuite plagiaire*, 1618) : « Le papier original d'où est provenue toute cette troupe et essaim d'interrogations a bien le nombre qui se trouve imprimé en latin et en françois. Or, le susdit original a été vu par un grand nombre de personnes illustres qui vivent encore et en témoignent. »

Il était assez naturel que toutes ces copies à la main qui circulèrent ne fussent pas identiques, qu'il y eût des variantes, des omissions et des additions apocryphes. Les Jésuites, d'ailleurs, ne furent-ils pas eux-mêmes soupçonnés d'avoir lancé des listes de leur façon, sortant de leur officine, et combinées pour brouiller les cartes afin de donner le change et sauver une mauvaise partie?

Quant à l'original confisqué d'abord par Sully, par ordre du Roi, Prosper Marchand, dans ses Notes sur l'*Anticoton* (1744, supplém. in-4 aux Mém. de Condé, p. 77), dit « qu'il a depuis été dans le cabinet de M. de Cangé, dont on peut consulter le Catalogue, p. 448, et se trouve présentement dans la Bibliothèque du Roi de France ». Il ajoute que, longtemps après (en 1688), le P. d'Orléans s'est donné beaucoup de peine pour faire prendre le change au public touchant ces imprudentes Questions, mais sans y réussir le moins du monde.

vult scire circa...), faisant ainsi d'une *possédée* le canal de la Vérité d'en haut, et de l'*Esprit immonde* l'interprète, le messager du bon Dieu !

On n'attend certes pas de nous la mise au clair de toutes ces notes, si brèves et si alambiquées, dont plusieurs ont été obscures, impénétrables, même pour les contemporains, même pour De Thou. Il y en a qui ne sont que trop diaphanes, et dont on dirait aujourd'hui que ce sont vraiment des secrets de Polichinelle ; mais il en est aussi dont le Jésuite avait seul la clé, dans les arcanes de son cerveau fêlé.

Nous imprimons en italiques les 16 articles (sur 77) qui visent de près ou de loin l'hérésie et les hérétiques, et nous joindrons çà et là quelques éclaircissements et réflexions. — Voici d'abord le titre et la note préliminaire :

QUESTIONS PROPOSÉES AU DIABLE

pour en avoir l'explication

PAR P. COTON, DE LA SOCIÉTÉ (*qu'on dit*) DE JÉSUS,

extraites fidèlement de l'original et traduites du latin en françois.

Au lecteur S.

Il y a quelques années qu'au jour de la Purification, qui est le second de febvrier, vint de Paris en la maison de maître Toussaint Chauvelin, fameux advocat de la Court, en la rue des Bernardins, une fille nommée Adriane du Fresnes, native de Gerbigny, à six lieues d'Amiens, de père et de mère fort pauvres, et qui gagnent leur vie de leur travail, lesquels on tient estre encore vivans aujourd'huy. Cette fille estoit mise en montre comme possédée d'un malin esprit, et menée souvent à Saint-Victor, afin d'être guérie par conjurations et exorcismes. Toutes sortes de personnes, principalement des Ecclésiastiques, accouroient à ce spectacle ou devoir, non toutefois les Évêques si assiduement comme du temps de Marthe Brossier, du corps de laquelle nous avons souvenance que le diable fut mis hors, non par telles cérémonies, mais bien par arrêt de la Cour[1].

1. En 1598, cette Marthe Brossier ou Broissier, fille d'un tisserand de Romorantin, prétendue démoniaque, fut suscitée et amenée à Paris, pour émouvoir les esprits et les exciter, afin d'empêcher l'enregistrement de l'Édit de Nantes. Henri IV, poussé à bout, coupa court à ces manigances en la faisant examiner, le 30 mars 1599, par les médecins de la Faculté, qui constatèrent l'imposture. Par arrêt du 23 juin, la fausse possédée fut renvoyée dans son trou, avec défense d'en sortir. On put dire qu'elle s'était trouvée délivrée, non par les saints exor-

Or, les gens d'Église ayant en vain essayé leurs remèdes sur cette fille, elle s'en retourna en sa maison en l'an 1604, estant affligée de même maladie. Elle revint à Paris, et, par l'espace de deux mois, elle, ou l'esprit malin qui la possédoit, réveilla les esprits de plusieurs pour appliquer tout leur soing et industrie à luy chercher remède. Grande foule y accouroit de toutes parts, les uns pour estre spectateurs, les autres pour estre témoings de ce qui en pourroit réussir. Entre ceux-là, Père Cotton (comme il est en toutes choses d'un esprit curieux et excellent), entra luy-mesme en lice comme un vaillant champion. Mais, quoiqu'à la vérité il soit vieil routier et expérimenté en autre chose, en cette occasion il se trouva nouveau apprenti, et non assez sçavant en l'art; et sous ombre qu'il est fort stylé à captiver et retenir les esprits des hommes par ses discours, il a bien eu la hardiesse, sur ce subject, d'attaquer l'enfer mesme. Toutefois, ne se sentant pas assez capable et suffisant, il eut recours aux livres auxquels sont contenus les secrets de cette science, et en emprunta un ou deux d'un certain personnage, homme de bien et de grand sçavoir. Après qu'il les eut leus, il prépara de mettre en usage ce qu'il avoit appris, et ne s'en retira pas légèrement, estant bien assuré qu'il n'y a rien si difficile dont le pénible travail de l'homme ne vienne à tout.

Partout il continua de lire, d'apprendre et de faire essay. Et non content de faire ce qui est du vulgaire (estimant que l'occasion s'en présentoit à luy fort à propos), il entreprend de sçavoir, du Prince du Monde (de ce mille-ouvrier ruzé et expert, mais père du mensonge, le Diable), les mystères de Dieu, les secrets de la Création, les choses cachées de la Nature. Tout ce qui se passe au conseil privé des princes, potentats, voire des femmelettes mesme (comme il est homme qui estime que tout ce qui est de l'humanité le touche en son particulier), afin de ne rien oublier, il en dressa un abrégé de sa main propre, ce que la Société a coutume de faire en matière de confessions (qui ne succède pas partout assez heureusement).

En cet abrégé, il vouloit proposer au Diable des divines, des naturelles, des politicques, des célestes, des terrestres, des infernales, des amoureuses diverses comme les Dialogues de Lucian). Or quant à nous, qui ne sommes pas clercs, il ne nous est pas licite de sçavoir ce qu'il en a rapporté. Mais quoi que ce soit, il laissa ledit abrégé, soit à dessein, soit par mesgarde, dans un des livres qu'il avoit empruntés du susdit personnage, homme de bien et d'honneur, pour s'instruire en ladite science.

cismes, mais par un bon arrêt de Cour, *justo Parlamenti decreto*. — D'Aubigné lui a fait les honneurs du chapitre 5 de son livre II du *Baron de Fœneste* et en a parlé aussi dans sa *Confession de Sancy*, liv. I, chap. 6. Elle avait fait fureur à Paris, le coup ayant été habilement monté par les Jacobins.

Ledit personnage ayant recouvré son livre, à l'ouverture rencontra sans y penser ceste feuille escrite de la main propre du Père, l'original de laquelle a esté vu par plusieurs illustres et très notables personnages, desquels le tesmoignage ne peut estre révocqué en doubte. Nous avons estimé à propos d'en mettre en vue la copie, pour augmenter et embellir d'autant l'*Amphithéâtre d'honneur des Jésuites*[1], pour voir si d'aventure quelqu'un de ceste Société, ayant compassion de l'ignorance humaine, voudroit entreprendre d'expliquer et déduire un peu plus au long lesdites Questions proposées avec beaucoup de biefveté et d'obscurité, et introduire au monde, pour l'usage des hommes, le feu sacré soustrait par une ruze louable, non toutes fois de la voûte céleste, mais du noir palais de Pluton. En attendant, lecteur, use de celles-cy selon ta portée. Adieu.

PAR LES MÉRITES *de S. Pierre apostre, de S. Paul, saincte Prisce, vierge et martyre, des saincts Moïse et Ammon, soldats martyrs, S. Anthénogène, martyr et théologien, S. Voluzian, évesque de Tours, S. Leobard reclus, Sainte Libérane, vierge.*

Dis moi :

1. Ce que Dieu veut que je sçache touchant R. R.
2. Touchant mon séjour en court.
3. Touchant mes remonstrances privées et publicques.
4. Tout ce qui concerne le sentier et le chemin que je doibs tenir.
5. Tout ce qui concerne sa confession générale.
6. Tout ce qui concerne ma demeure avec les Pères.
7. *Tout ce qui concerne de Laval.*
8. Tout ce qui concerne l'office divin, la cognoissance de la langue grecque et hébraïque.
9. Touchant les vœux, la chose sacrée, les cas de conscience.
10. *Touchant la conversion des âmes.*
11. Tout ce qui le concerne pour estre canonizé, sçavoir, s'il veut que je le poursuive avec ardeur[2].
12. *Tout ce qui concerne la guerre avec les Espagnols ou les Hérétiques.*

1. Cet *Amphitheatrum Honoris* du jésuite Scribani, que l'Estoile appelle (*liber sceleratissimè doctus et doctissimè sceleratus*), est un répertoire apologétique, un panégyrique à outrance de la *bande* jésuitique. C'était donc une aimable attention de vouloir ainsi y joindre les *Questions* du P. Coton, et celui-ci dut s'y montrer fort sensible.

2. Ici est ajouté, dans la copie aux mss Du Puy (Bibl. nat.) : « Cela s'entend d'Ignace, *fondateur* des Jésuites. » Le P. Coton, en était appelé le *Restaurateur*.

13. Touchant l'envoy en la Nouvelle France, et toute la coste opposée à l'Amérique.

14. Touchant le chemin que je dois tenir pour persuader avec efficace.

15. Le chemin, afin qu'il s'abstienne des péchés.

16. Procurer à ce qu'il me déclare le danger duquel je me puis donner garde contre les diables.

17. Si elle[1] est baptisée.

18. S'il y a du péril, ou de l'essay, d'un des plus grands en la personne de Marie de Valence, de la demoiselle de la Faye, Scand. de Clarençal[2].

19. Si la Religieuse possédée de Poissy.

20. Touchant son issue, le jour, l'heure, sa façon de nuict.

21. S'il y a quelque danger secret que je puisse en courir.

22. Si les langages sont de Dieu premièrement.

23. *Chamier, Ferrier, par quel moyen.*

1. Adrienne, la possédée.

2. Il faut lire *Clarensac.* — Il s'agissait évidemment ici de trois damoiselles de la Religion, dont le P. Coton « muguettait » tout au moins la conversion, comme naguère celle de la fille de Lesdiguières qu'il avait catholicisée. — Voici une lettre écrite par lui à cette damoiselle de Clarensac, qui était de Nîmes; nous l'avons trouvée également dans la collection Du Puy. On remarquera le ton mitouard, le style mystérieux, papelin, l'onction toute particulière, qui la caractérise. Elle est du 10 juin 1603, par conséquent de l'époque même des Questions ou de peu antérieure.

A Madamoiselle, Madamoiselle de Clarensac, à Nîmes ou à Clarensac.

« Madamoiselle et sœur très chère, très aimée et très honorée en Jésus-Christ :

« Ce peu d'effect significatif de beaucoup d'affection est pour vous donner commodité d'avertir le tout vostre selon Dieu de vostre estat, santé, occupation et disposition, tant d'esprit que de corps. Je vous ay escrit cy-devant diverses fois, comprenant en peu de pages les faveurs extraordinaires qu'il playt au Roy de nous témoigner, et la grande espérance où nous sommes d'estre bien tost restablis, chose que je désire par tous les tenans et aboutissans, à la gloire de nostre commun Dieu, Seigneur et Créateur, mais particulièrement par vostre considération, affin de pouvoir nous résoudre et déterminer quelque chose de ce que tant vous souhaitez. Ce qu'attendant, croyez que je ne vous perds de veüe en Jésus-Christ, auquel et par lequel je suis tellement uni à ce qui est de vos plus saines intentions et affections, que vous ne devez ni ne pouvez, à mon jugement, en rien souhaiter raisonnablement de plus. Et plus à l'infinie miséricorde, qu'un jour en une vie plus contente, jour sans nuict et éternité, sans vicissitude, nous puissions payer le principal et les apportz l'un à l'autre de tant de choses plus désirées qu'exploictées. Adieu donc, ma chère sœur et fille très honorée en Jésus-Christ, jusques à l'entreveue qu'il plairra à l'Autheur de notre estre ordon-

24. Touchant les sermons, par quel moyen avec plus de profit, par quels livres, et par quelle raison.

25. Quel est le plus grand péril que nous pouvons encourir.

26. A quelle restitution le Roy est tenu.

27. Ce qu'il veut que je die au sieur Acarie et du Jard.

28. Ce qui est advenu à mes frères, quoy à mes sœurs.

29. Quelle est cette apparition en Languedoc.

30. S'il est expédient que la mère Pasithée vienne.

31. Que la sœur Anne de S. Barthélemy aille à Pontamousson.

32. *Touchant le Roy et M. de Rosny, ce que j'en puis sçavoir.*

33. *Ce qu'on peut espérer de sa conversion.*

34. *Quels Hérétiques en court peuvent estre plus facilement amenés à la foy.*

35. Tout le danger que les diables brassent contre la Société.

36. Tout ce qu'ils brassent contre moy.

37. *Ce qui est le plus utile pour la conversion de tous les hérétiques.*

38. Qui, et qu'est-ce qui, empesche principalement la fondation du collège de Poitiers.

39. Ce qui touche la vocation de ma niepce.

40. Quel est le passage de la Ste Ecriture le plus clair pour prouver le Purgatoire et l'Invocation des Saincts.

41. Si l'authorité du Pape est telle que de S. Pierre.

ner, ou en ce siècle ou en l'immortalité toute heureuse, qui ne les seroit pour moy totalement, ni bien loing de sa perfection, si je ne vous y rencontrois. Aydez-moy à vous y trouver, et je mettrai peine à vous y rencontrer. De Paris, ce 10 Juin 1603, où et partout je suis, Madamoiselle,

« Votre serviteur plus humble plus obligé et plus affectionné en manière singulière,

PIERRE COTON, de la Compagnie de Jésus. »

Le P. Coton revient encore à la charge, au sujet de cette même damoiselle de Clarensac, dans la question n° 75.

On lit dans l'*Anticoton* : « Monsieur des Bordes, sieur de Grigny, homme « auquel rien ne défaut sinon que d'estre catholique, a encores par devers soi « des lettres du P. Coton à mademoiselle Claransac, de Nismes, escrites « de sa propre main, par lesquelles il lui dit *qu'il espère la voir bientost pour* « *lui payer le principal et les apports* (c'est-à-dire les arrérages) *de son ab-* « *sence, et que l'affection qu'il lui porte est telle qu'il ne se promet pas d'avoir* « *en Paradis une joye accomplie, s'il ne la trouve là.* » Et l'*Anticoton* ajoute malicieusement : « Ceste damoiselle estoit aussi couchée entre les questions que ce Jésuite faisoit au Diable. »

Il y a une autre lettre du P. Coton à Mademoiselle de Clarensac au *British Museum* (ms. Cott. Caligula, E X, p. 337). Elle est de Paris, 10 février 1605.

42. Comment les animaux ont peu ranger[1] en l'Arche de Noé.

43. Qui sont les fils de Dieu, qui ont aymé les filles des hommes.

44. Si le Serpent marchoit sur pieds devant la cheute d'Adam.

45. Combien de temps eux[2] ont esté au Ciel, et les premiers parens au Paradis Terrestre.

46. Qui sont les sept Esprits devant le throne de Dieu.

47. S'il y a un Roy des Archanges.

48. Ce qui peut servir afin que la paix soit assurée avec les Espagnols.

49. *Si Dieu veut que je sçache quelque chose par ton moyen, touchant le temps auquel l'hérésie de Calvin sera esteinte.*

50. Si je puis sçavoir quelque chose touchant mon père, et de l'estat auquel il est, son soin, et de mes frères Jean et Anthoine.

51. *Combien de passages servans à la foy ont esté depravez par les hérétiques.*

52. *Touchant Genève qui suborne les hommes, ce que Dieu veut que j'en sçache par ton moyen*[3].

53. Quoy, touchant le voyage du Père Général en Espagne.

54. Razer rez pied rez terre[4].

55. Quoy, touchant le brevet et l'huile du Père Général.

56. Quoy, touchant Bacqueville, et le jeune homme qui est logé près Nostre-Dame.

57. Comment les animaux ont pu passer aux Isles, et comment les hommes y sont parvenus depuis Adam.

58. Où est le Paradis terrestre.

59. *Par quel moyen le Roy d'Angleterre, la Reyne, et le Royaume principalement, peuvent estre facilement convertis.*

60. Par quel moyen le Turc peut être supplanté, et les Infidèles convertis.

61. Quelle partie des Anges a défailli.

62. Quelle est l'adoration de Dieu en la créature du Chérubin.

63. Comment on le peut représenter.

1. Se ranger, tenir.
2. Les diables.
3. Le latin porte : « *Circa Genevæ plagiarium quid velit Deus me scire per te.* »

On voit que Coton préméditait ou préparait dès lors la lourde publication qu'il fit treize ans plus tard : *Genève plagiaire, ou Vérification des dépravations de la Parole de Dieu qui se trouvent ès Bibles de Genève.* Paris, 1618, in-folio, 2242 coll. sans les tables. — Il y fut solidement répondu, l'année même, par le professeur Bénédict Turretin, de Genève, et Coton ayant répliqué par sa *Rechûte de Genève plagiaire*, Turretin riposta par une *Rechûte du Jésuite plagiaire !*

4. Ce qui signifie : Ruiner de fond en comble. Le latin dit : *Æquare solo.*

64. Par quel moyen je peux réparer tous les défauts que j'ay commis, en escrivant, faisant imprimer livres, voire mesme en preschant.

65. Ce qui le presse davantage[1], quand on le conjure.

66. Et les autres Diables.

67. *Ce qui a esté cause de la conservation de Genève si souvent.*

68. Quoy touchant la santé du Roy.

69. Quoy touchant le bon accord entre le Roy et les plus grands de ses subjects.

70. Par quel moyen on peut ayder Mr. de Verdun[2].

71. Qui l'a poussé.

72. *Quoy, touchant les villes d'ostage et places de seureté.*

73. *Quoy, touchant Lesdiguière et sa conversion.*

74. Quoy, touchant l'honneur de nos reliques.

75. Quoy, touchant les lettres à Mr. de Clarençal, et à elle principalement.

76. Qu'est-ce qui empesche le collége d'Amyens, qu'est-ce qui empêche celuy de Troye.

77. *Touchant la durée de l'Hérésie.*

C'est évidemment après avoir lu cette ribambelle de questions hétéroclites que Scaliger s'écria : « Coton est un fou, et les Jésuites aussi ! On les connaîtra à la fin. » (*Scaligerana.*)

Le n° 7 est très net. « Cotton muguette fort Monsieur de Laval (disait Scaliger). C'est un jeune homme, il se laissera aller. » Le jeune comte de Laval était petit-fils de d'Andelot, petit-neveu du grand amiral Coligny. Belle proie à *mugueter !* Et lui se laissa aller. Dès le commencement de 1605 c'étoit chose faite : il était *catholicisé !* nous dit *L'Estoile.*

N° 10. Le père Coton faisait métier de convertisseur, et il faisait ce métier à la diable. Rien d'étonnant qu'il prît le Diable pour conseiller et pour guide.

N° 12. On comprend qu'entre les deux guerres son cœur ne balançait pas et que tous ses vœux étaient pour la seconde.

N° 13. Chamier et Ferrier étant alors les deux plus notables

1. Ici est ajouté : *Scilicet* Le Diable.

2. Ici est ajouté : « *Scilicet* à se marier. »

champions des Eglises Réformées de France, on comprend que le bon Père fût assez curieux d'apprendre du Diable le moyen de les gagner ou de ruiner leur crédit.

N° 32. Le cas échéant, maître Coton, qui passait pour un maître fourbe, était bien homme à desservir et le roi et Sully, l'un auprès de l'autre... le Diable aidant. C'est ce qu'il ne manquait pas de faire.

N° 33. La conversion de Sully! Quel bon plat à mugueter encore! Mais le compère de Sa Majesté découragea tous les convertisseurs, et pour cause. Sully était en garde contre Coton, qui cherchait incessamment à le miner auprès du roi.

N° 34. Des *courtisans hérétiques*, cela devait être facile à convertir... et sans que le Diable eût besoin de s'en mêler.

N° 37. Question claire et de solution aisée, plus ou moins!

N° 49. Ah! qu'il serait intéressant de savoir ce qu'Adrienne a bien pu lui répondre sur cette grave question!

N° 51. Le Père Coton demandait là (non sans raison, dit très bien Elie Benoit) les lumières du Prince des Ténèbres, parce qu'il se préparait à composer un livre où il voulait accuser la version de Genève d'un grand nombre de falsifications [1].

N° 52. Le texte latin porte: *Circa Genevæ plagiarium quid velit Deus me scire per te.*

N° 59. On comprend que le Roi de la Grande-Bretagne ait été quelque peu offusqué de cette fureur de conversion, le concernant personnellement, de la part du confesseur et du favori de son bon frère le Roi Très Chrétien.

N° 67. Pareille question était brûlante, au lendemain du grand péril qu'avait couru Genève par l'*Escalade!* Comment la Providence pouvait-elle s'obstiner à protéger ainsi et à favoriser ouvertement cette maudite ville contre son puissant voisin le Duc de Savoie? C'était inconcevable et dépitant!

N° 72. Vous êtes bien curieux, Père Coton! et votre curiosité passe ici la permission. Est-ce que par hasard vous auriez de mauvais desseins? Si Messieurs les anciens coreligionnaires du Roi votre Sire apprenaient que vous vous occupez ainsi de leurs bonnes places de sûreté!...

N° 73. Encore une belle conversion à mugueter! Il n'y a qu'à y

1. Voir notre note ci-dessus sur la question n° 51.

mettre le temps. La citadelle n'est pas des plus fortes. Elle finira par se rendre.

N° 77. Elle dure encore. Mais qu'a donc bien pu répondre à ce sujet l'Esprit immonde qui possédait la jeune Adrienne?...

Nous avons épuisé le paquet des Questions touchant les hérétiques. Dans les autres, choisissons les plus saillantes, celles qui durent paraître extraordinaires, et même criminelles. Par exemple :

N° 1. *Quid Deus me vult scire circa R. R.* — C'est-à-dire très évidemment *Regem Regnantem.*

N° 68. *Quid circa Regis sanitatem.* — C'est-à-dire : Quoi touchant *la santé* (autrement dit, *la vie* du Roi)?

Il va sans dire que ces interrogations, sur le Prince et sur la vie du Prince, furent prises en très mauvaise part. « A quoi bon tout cela, à moins que l'on n'ait formé quelque dessein contre lui ou qu'on n'ait fondé des espérances inavouables sur sa mort?.. Dangereuse et criminelle curiosité, de vouloir pénétrer dans l'avenir des secrets d'État! » Il ne fallait rien moins que l'intérêt que Henri IV avait, ou croyait avoir, hélas! à garder auprès de lui le souple et actif Jésuite, pour décider ce rusé monarque à fermer les yeux et les oreilles dans cette conjoncture critique, et à maintenir envers et contre tous un confesseur aussi compromettant et aussi compromis[1].

Parmi les autres Questions, il en est d'intérêt personnel et professionnel, qui montrent le bout de l'oreille du bonhomme, voire même l'oreille entière. Ce seraient d'ailleurs les plus excusables, si rien pouvait ici s'admettre et s'excuser. Il en est encore (et c'est là ce qui achève de nous peindre le personnage), il en est de... *théologiques!* Oui, le Père Coton va jusqu'à demander au Démon des leçons de théologie! Il veut obtenir l'indication de passages de l'Écri-

1. L'*Anticoton* (1610), qui a relevé plusieurs de ses questions, dit avec raison, à propos de celles-ci : « En un autre temps, auquel il y eust eu quelque reste de vigueur, c'eust esté pour faire le procès au Jesuiste, estant un crime capital de s'enquester du terme de la vie de son Prince, non seulement par les loix romaines, mais aussi par les divines, comme se voit au 18 du *Deutéronome*, etc. »

Michelet, en parlant desdites questions, dit : « Pièce qu'on trouve *ridicule* mais que nous trouvons *tragique* en y voyant certains mots qui vont se représenter à la mort du roi. » (*Henri IV et Richelieu*, p. 123.)

ture sainte de celui-là même qui est réputé se plaire à pervertir le sens de ladite Écriture! Pour l'amour de la vérité, le voilà qui s'adresse au père du mensonge[1]!

N° 40. Quel est le passage de la Sainte-Écriture le plus clair pour prouver le Purgatoire et l'Invocation des Saints.

Enfin, il en est qui sont de pures fadaises et billevesées, et qui peuvent être qualifiées de facétieuses, lesquelles sont d'ailleurs bien véritablement jésuitiques et caractéristiques :

(N° 22). Si les langages sont de Dieu premièrement (*An linguæ primum a Deo*).

(N° 44). Si le serpent marchait sur pieds avant la chute d'Adam (*Pedibus-ne incesserit ante Adami lapsum*[2]).

De telles questions n'appelaient-elles et ne méritaient-elles pas bien la parodie mordante que fit paraître alors un spirituel gentilhomme de la Cour, M. de Thorigny? C'était une petite revue satirique où l'exorciseur disait au Diable :

« Je ne te demande pas si le serpent avait des pattes avant le péché d'Adam, mais si Conchine avait des souliers quand il vint à la Cour[3].

« Je ne te demande pas si Dieu est l'auteur des langues, mais quel Diable a pu en donner une aussi méchante à madame de Monglat. »

Et ainsi de suite. L'esprit français prenait, comme toujours, sa revanche, *castigans ridendo.... Jesuitam*. Ce fut là comme un écho qui redoubla et prolongea le scandale : fameux régal, en effet, pour les compagnies! — Mais il y en avait *une* (compagnie) que tout cela ne fit pas rire, ou du moins celle-là riait jaune, dans sa soutane! C'est celle qui se disait, par antiphrase, *Compagnie de Jésus*.

Pour le coup, nous en aurions fini avec cette grotesque aventure, si elle n'avait eu encore, par la suite, une sorte de *post-scriptum*,

1. Casaubon, dans sa lettre à Scaliger, stigmatisait cette insigne folie : « *Gravior et intolerabilior eorum amentia, qui veritatis doctrinam ab illo petunt qui pater est* του Ψεύδους. » (*Epist.* 472.)

2. « Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fescisti hoc, maledictus es inter omnia animantia et bestias terræ, et *super pectus tuum gradieris.* » C'est ce verset de la Genèse qui avait mis martel en tête au pauvre P. Coton et motivait sa puérile question!

3. Déjà se manifestait l'animadversion des courtisans contre Concini (qu'on appelait *Conchine*), le favori de Marie de Médicis et le futur maréchal d'Ancre.

qu'on pourrait intituler, comme certains romans : *Quatre-vingts ans après*. Aussi bien, la biographie qui constitue ce curieux post-scriptum est-elle pour les historiens sérieux un véritable *roman*.

On a déjà vu que Scaliger avait dit au début : « Un jour les « Jésuites *nieront* que Coton ait demandé au Diable touchant la vie « du Roy, etc. » Et l'on a vu aussi que ceux-ci n'avaient pas attendu la postérité pour nier. Il va sans dire qu'ils continuèrent à nier *mordicus*. Mais il y a plus et mieux encore.

En 1688, parut une *Vie du Père Pierre Coton*, qui est un chef-d'œuvre de biographie suivant toutes les règles de la célèbre Compagnie. C'est d'un bout à l'autre un panégyrique absolu, une béatification et canonisation de ce saint des saints. Pour ce qui regarde l'exorcisme d'Adrienne Dufresne, *le pauvre homme*, contre qui furent suscitées tant d'abominables persécutions, n'avait fait qu'obéir aux ordres formels de la Reine et de l'évêque de Paris. Des malintentionnés avaient profité de l'occasion pour « faire courir par le monde un billet avec des écrits pleins d'interrogations curieuses *soi-disant* faites au Malin esprit ». Heureusement que le roi en avait tout de suite reconnu la fausseté et avait pris hautement fait et cause pour le *pauvre homme* innocent. Toutes choses bien examinées, il se trouva « que *jamais* le Père Coton n'avait parlé à la personne à laquelle on attribuoit la publication du billet, lequel estoit un conseiller au Parlement, qu'on disoit avoir trouvé cet écrit dans un livre que le Père Coton avoit emprunté de luy. » — Vous voyez ici à nu les artifices du *véridique* biographe ; mais le plus joli de son récit apocryphe, c'est ce qui suit. — « Les maistres écrivains, auxquels on montra le papier qu'on prétendoit être l'original de tous les autres, attestèrent, après l'avoir confronté avec des lettres qu'on avoit de luy, n'avoir jamais esté de son écriture. »

Qu'en dites-vous ? Vous seriez-vous attendu à une telle révélation ? Une *expertise de maîtres jurés en écriture !* En vérité, il ne manquait plus que cela ! Où donc l'ingénieux biographe a-t-il ramassé cette belle invention *posthume*, alors que nulle part il n'en avait été question dans le temps même, et que la chose eût été d'ailleurs impossible, puisque le Roi avait confisqué et fait disparaître la trop authentique pièce, confiée par Gillot à Sully ? L'unique expertise et confrontation, elle avait été faite dès l'abord par Sully lui-même,

quand Gillot était allé le trouver pour lui soumettre la pièce. Et cette confrontation, elle n'avait laissé aucune espèce de doute[1]!

Un dernier mot. Le R. P. d'Orléans, l'auteur de ce beau panégyrique qui est un véritable *pavé*, nous apprend que l'impeccable *Père Coton* était l'oncle du trop fameux *Père de La Chaise*, auquel il a tout naturellement dédié son livre. C'est bien le cas de dire : Tel oncle, tel neveu[2]!

Et, pour conclure, ah! quelle jolie complainte, en 50 couplets pour le moins! on aurait pu faire sur ces mésaventures Cotoniennes (*le Jésuite innocent et persécuté*), si à cette époque-là (il y a de cela deux cent quatre-vingts ans) nos aïeux avaient joui du *bonheur* de posséder la manie des complaintes... et l'air de *Fualdès!* Il n'eût pas fallu y omettre le mot du président Gramondus, nous disant gravement : « *P. Coton estoit un lis entre les épines !* »

CHARLES READ.

SÉANCES DU COMITÉ

11 *Mars* 1890

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Douen, Gaufrès, Franklin, Lichtenberger, Read et Waddington. M. W. Martin se fait excuser.

Communications. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président communique la lettre du consistoire

1. Il va sans dire que l'auteur précité des *Recherches hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus du temps du P. Coton* (Lyon, 1876-78) a adopté, les yeux fermés, toutes les apologies cotoniennes et niaiseries bigotes du P. d'Orléans. Il les amplifierait encore au besoin! Ce long ouvrage, qui a dû coûter beaucoup de travail au P. Prat, est bien l'œuvre d'un *parfait* disciple de Loyola, d'un Jésuite consommé.

2. En revanche, on ne saurait dire : Tel oncle, *telle nièce*. Car, par un bien curieux rapprochement et un plaisant contraste, la fameuse madame Du Noyer (Anne Marguerite Petit, née à Nîmes en 1663, et dont la mère était Catherine *Coton*, de Montpellier) se trouvait être une petite-nièce du Père et était huguenote. Elle montra même une certaine fermeté à l'époque de la Révocation et brava les périls pour sortir de France. Après avoir succombé un peu plus tard pour épouser (en un tour de main, sous les auspices de son parent le Père de La Chaise) le capitaine Du Noyer (1688), elle passa de nouveau à l'étranger en 1701, où elle redevint protestante et mourut en 1719, non sans avoir fait preuve de caractère et de talent. Elle a publié en 1704 ses *Lettres historiques et galantes* (galantes par-dessus tout et où il est beaucoup question d'abbés galants).

de Lyon qui invite la Société à tenir son assemblée générale dans cette ville, dans la troisième ou quatrième semaine après Pâques (le 8 mai). On espère que quelques membres du Comité pourront prendre part à cette solennité, que les protestants lyonnais semblent se préparer à célébrer avec beaucoup d'entrain et de soin. Les sujets qui seront traités devront s'inspirer de préférence du rôle joué par la ville de Lyon dans notre histoire.

Bulletin. — M. Weiss donne sur le cahier sous presse quelques détails qui paraissent intéresser le Comité. — M. J. Bonnet annonce deux études sur *les persécutions religieuses à Ferrare en* 1536. La liste, si richement annotée, des Églises et pasteurs de la Champagne en 1571, a provoqué diverses recherches qui fourniront d'intéressantes et utiles notes inédites sur *le Collège et les Églises de Sedan et environs* vers la fin du XVIe siècle. M. Abel Lefranc annonce aussi une très prochaine communication inédite sur *le séjour d'Ulrich de Hutten à Paris en* 1517.

Bibliothèque. — Elle a reçu, de M. le professeur Carrière, par l'intermédiaire de M. F. Puaux, 12 sermons manuscrits et une proposition latine pour l'examen d'admission au saint ministère, rédigés avant ou après 1660 par *Issac de la Balle*, pasteur à Bacqueville et Luneray en Normandie. — M. Dannreuther a envoyé la copie du *Factum* analysé dans sa récente étude sur les derniers jours de l'Eglise réformée de Vassy, et M. A. Leroux la copie intégrale de ce qui subsiste du *registre du Consistoire de Rochechouart*. — M. Gaidan a envoyé une édition des œuvres de *Tauler* en latin, Paris, 1623, in-4°. — M. le président dépose quelques volumes : S. Fontaine, *Histoire catholique de notre temps*, Paris, 1558; A. de Monchi, surnommé Démocharès, *Responce à quelque apologie que les hérétiques ces jours passés ont mis en avant*, Paris, 1558; — *Les Œuvres du sieur Théophile*, Lyon, 1638; — *Les cantiques du sieur Valagre et... de Maizonfleur*, Rouen, 1602; — *Les Tragédies d'Anthoine de Montchrestien sieur de Vasteville*, Rouen, 1604; — *Petites Œuvres meslées du sieur d'Aubigné*, Genève, 1630; — *The History of Mademoiselle de Saint-Phale*, London, 1702.

CORRESPONDANCE

Le dernier *Bulletin* a provoqué toute une série de communications dont nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une partie. Nous prions nos divers correspondants de bien vouloir continuer à nous lire attentivement et nous faire profiter de leurs lumières.

Vauban, Fénelon et le duc de Chevreuse. — M. de Boislisle, membre de l'Institut, a exprimé à M. Ch. Read la satisfaction avec laquelle il a lu cette étude qu'il compte mettre à profit pour les annotations

de sa grande édition des *Mémoires du duc de Saint-Simon.* Il avait lui-même consacré une note détaillée à la fameuse lettre de Fénelon de 1694 ou 95. L'authenticité de cette lettre communiquée par le détenteur actuel de l'original, M. G. de Villeneuve, au Comité de la *Société de l'Histoire de France*, y a été reconnue absolument incontestable (voy. son *Bulletin*, 1886, pp. 53-55). M. de Boislisle est également d'avis (contre l'opinion de Th. Lavallée) qu'il n'est point possible d'admettre que Louis XIV ait eu connaissance de cette épître.

Charles de la Motte de Tonnay-Boutonne. — D'après M. Enschédé les *francs* ou *livres* de la pension obtenue par ce confesseur (p. 136) représentent des *florins*. Page 137, l. 10, lisez : Suzanne de Robillar.

Charles Maillart de Pleinchamp. — MM. Enschédé et Henri Guyot nous ont envoyé diverses notes sur la famille de ce confesseur. Nous n'utiliserons ici que celles qui le concernent directement, réservant les autres pour la 2e édition de la *France protestante*. Charles Maillart figure en 1688 sur l'Album de l'Université de Groningue : *Carolus Maillart Mondiderinus, Gallus*, gratis, Théol. — En 1694 il est reçu proposant; dans un acte de baptême de 1695 il figure comme candidat au S. M, et en 1697 il devient pasteur du régiment de la Mothe et se fait consacrer par le synode d'Emden. — Le 21 septembre 1698 : « Mariés (à Groningue) Charles Maillart de Pleinchamp, ministre du S. E., natif de Mondidier en Picardie, réfugié, et Marthe de Courcelles, native de la ville d'Amiens en Picardie, aussi réfugiée » (elle y était déjà en 1687). — Le 8 avril 1727 décédé Charles Maillart de Pleinchamps, min. du S. E., enterré le 12. — Il étoit le frère de *Daniel Maillart*, jadis pasteur à Abbeville en Picardie, et, de 1686 à 1725, de l'Église française de Groningue, mort le 17 janvier 1728; sa femme Jeanne de Semery mourut le 26 octobre 1744. Un troisième frère, *Jacques Maillart*, était en 1691 marchand à Amsterdam et mari de Barbara van der Bec. — Anne, sœur des frères Maillard, épousa Jean Desormeaux, pasteur à Herly en Picardie, réfugié en 1686 à Harlem.

Enfin Charles Maillart eut un fils *Daniel*, né en 1703 à Groningue, marié en 1734 à Mlle Lamberg d'Amsterdam, et pasteur à Nimègue. Il en eut quatre enfants, un garçon né en 1735 et mort peu après, Jacques né en 1736, mort le 1er avril 1739, Marie morte jeune, et Madeleine née en 1740. Leur mère mourut le 24 mai 1741 et Daniel Maillart se remaria à Nimègue, le 18 décembre 1742, avec Mlle Madeleine-Marie-Elisabeth Harival, dont il eut six enfants.

Le Gérant : FISCHBACHER.

3955. — MOTTEROZ. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

LE MARQUIS DE PIMODAN. — **La mère des Guises, Antoinette de Bourbon**, 1494-1583, avec un portrait, une autographie, des lettres inédites et de nombreux documents, 474 pages in-8°. Paris, Champion, 1889.

J.-A. LALOT. — **Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et Duperron** le 4 mai 1600, XI-303 pages in-8°. Paris, Fischbacher-Grassart, 1889.

ALFRED DAULLÉ. — **Chronique du Consistoire et de l'Eglise réformée de Saint-Quentin** depuis le rétablissement des cultes, 92 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1890.

CHARLES AURIOL. — **Documents militaires du lieutenant-général de Campredon. La défense du Var et le passage des Alpes**; lettres des généraux Masséna, Suchet, etc., ouvrage accompagné de quatre cartes, XII-426 pages in-12. Paris, Plon, 1890.

P. JAMIN. — **Temples illustrés des anciennes communes genevoises**, 115 pages in-12, 11 gravures. Genève, chez tous les libraires, 1887.

A. WADDINGTON. — **La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III, Hubert Languet et Gaspard de Schomberg**, 37 pages in-8° (Extrait de la **Revue historique**, XLII, 1890).